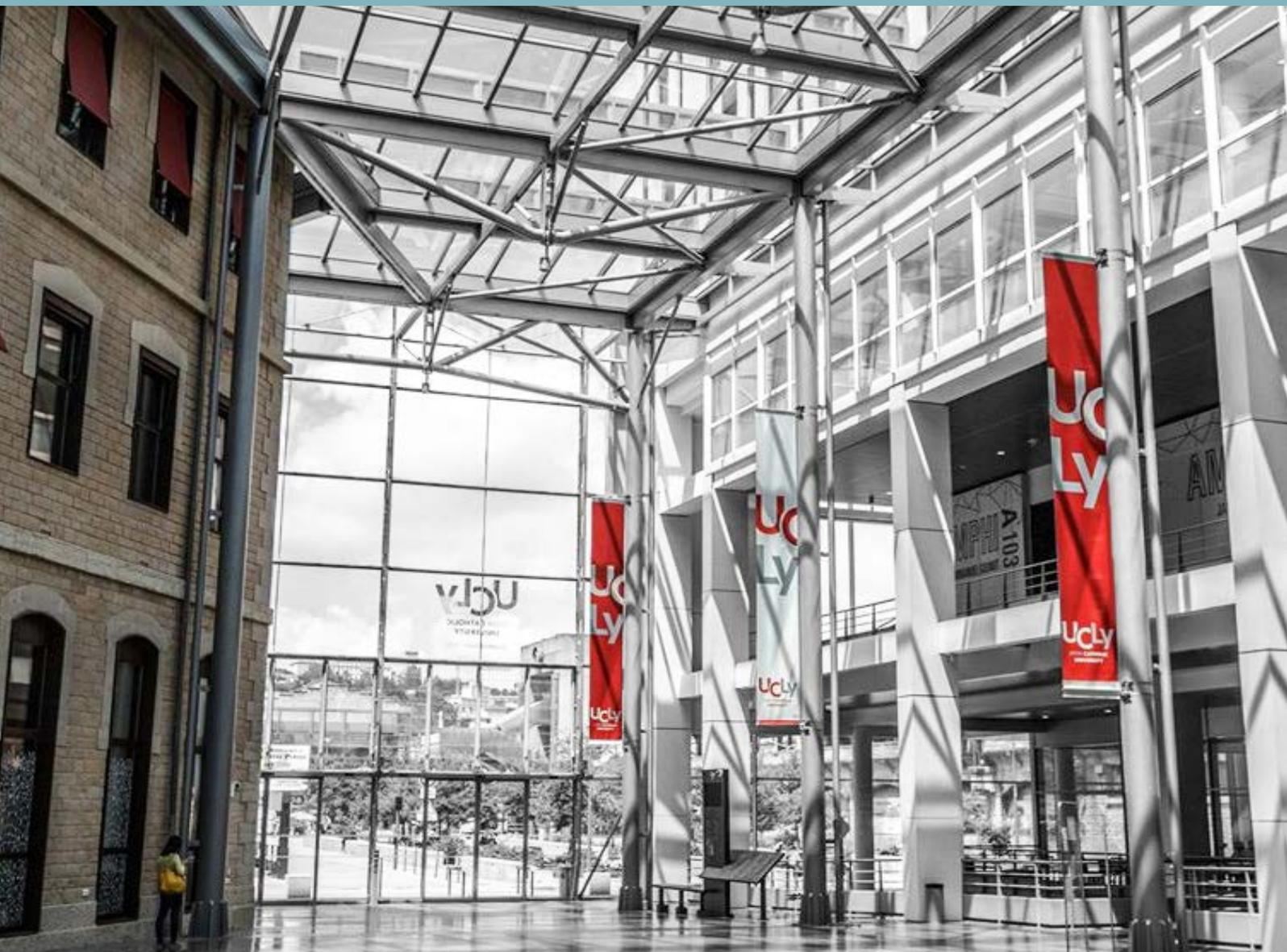




# RENCONTRE NATIONALE

« Donnons un nouveau souffle  
au travail d'intérêt général »



ORGANISÉ PAR



AVEC LE SOUTIEN DE





mardi 14 juin 2016

RENCONTRE

Donnons un nouveau souffle au travail d'intérêt général

<i>Ouverture par</i> <b>Marc Ollivier, Pierre-Martin Aubelle &amp; Robert Badinter</b> .....	p.3
<b>Table ronde 1</b> Le TIG, état des lieux acteurs et fonctionnement .....	p.5
<b>Table ronde 2</b> Sanction, réparation, réhabilitation et désistance, le TIG tient-il toutes ses promesses ? .....	p.10
<b>Ateliers</b> Diversité des lieux d'accueil, des enjeux et des difficultés rencontrées .....	p.14
<b>Table ronde 3</b> Penser le travail d'intérêt général au delà de la sanction .....	p.20
<b>Témoignages</b> .....	p.24
• <i>Vivre positivement son travail d'intérêt général</i> • <i>Le rôle déterminant du SPIP</i>	
<b>Ateliers</b> Expérimentations et initiatives pour réinventer le travail d'intérêt général .....	p.27
<b>Synthèse par Jacques Faget</b> .....	p.33
<b>Remerciements et perspectives par Sylvain Lhuissier</b> .....	p.34
<b>Conférence de clôture</b> Le sens de la peine et l'implication de la société .....	p.35
<b>Enquête de satisfaction</b> .....	p.38
<b>Remerciements</b> .....	p.39



# **ABRÉVIATIONS**

---

## **CIPDR**

Comité Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

## **CPIP**

Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

## **DAP**

Direction de l'Administration Pénitentiaire

## **DISP**

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

## **FIPD**

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

## **JAP**

Juge de l'Application des Peines

## **SPIP**

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

## **STIG**

Sursis assorti de l'obligation d'accomplir un Travail d'Intérêt Général

## **TIG**

Travail d'Intérêt Général

## **TNR**

Travail Non Rémunéré



Fondation *Après-Tout*  
sous égide de la Fondation de France

#### Les Actes de la rencontre

« Donnons un nouveau souffle au travail d'intérêt général » ont été réalisés grâce au soutien financier de la fondation Après-Tout



**Marc OLLIVIER,**

***Doyen de la faculté de droit,  
sciences économiques et sociales***

« Mesdames, Messieurs,

Soyez particulièrement bienvenus dans cette maison. L'Université catholique de Lyon est heureuse de vous accueillir sur son campus Saint Paul, qui est une ancienne prison transformée par les architectes pour en faire un lieu ouvert, un lieu lumineux, un lieu d'enseignement. Comme aime à le dire notre recteur « On ne s'installe pas dans une ancienne prison comme dans une ancienne manufacture des tabacs ». Le passé de ce lieu nous oblige, et nous invite à développer une recherche, des formations et à accueillir des manifestations en lien avec des questions relatives à la peine.

Nous avons co-organisé le 31 mars et 1er avril dernier un colloque international sur « La Femme Incarcérée » et nous organiserons, à la rentrée prochaine, avec Bernard Bolze, un cycle de conférences thématiques « Droits Debout ! » sur les droits des personnes incarcérées.

Nos étudiants sont également nombreux à préparer les concours du Ministère de la Justice, et à s'engager dans les associations GENEPI et Prison Insider.

C'est pourquoi quand l'association Chantiers-Passerelles nous a sollicités, nous avons fait tout ce qui est en notre pouvoir pour accueillir cette rencontre dans les meilleures conditions, et avons décidé de lui apporter notre soutien.

Le travail d'intérêt général, superbe idée, peine à se développer et le but de cette rencontre est de réfléchir ensemble aux moyens de **donner un second souffle à cette peine, âgée aujourd'hui de 33 ans.** »

***Belle et féconde journée et bon travail à vous.***

## LE MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT



**Pierre-Martin AUBELLE,**

***Président de Chantiers-Passerelles***

« Bonjour à tous,

Je souhaite avant toute chose remercier Monsieur Ollivier, et à travers lui toute l'Université Catholique de Lyon qui nous accueille aujourd'hui dans ses locaux. On n'aurait pas pu rêver mieux pour cette journée de rencontre nationale autour du travail d'intérêt général.

Notre association Chantiers-Passerelles, qui est aussi jeune qu'elle peut être active, a consacré plusieurs mois à l'organisation de cette journée, que je suis heureux d'ouvrir.

Le constat avec lequel nous avons porté l'action de Chantiers-Passerelles et la création de cette journée, c'est que la peine de travail d'intérêt général est une sanction intelligente, utile à la société, utile à la personne qui la réalise. Cette peine a largement fait ses preuves comme alternative intelligente à l'incarcération.

Ce sont des tuteurs, des encadrants qui mettent de la pédagogie et des bonnes pratiques au service de cette sanction. Ce sont des conseillers et des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation et des éducateurs du Ministère de la Justice qui trouvent des postes, qui accompagnent la structure et la personne condamnée pour la réussite de la sanction.

Ce sont aujourd'hui tous ces acteurs qui se sont mobilisés autour de cette thématique : « Donnons un nouveau souffle au travail d'intérêt général ! »

Si nous sommes si nombreux, c'est que le comité d'organisation ne s'est pas trompé en choisissant le thème de cette journée. Le constat qu'ils ont posé est largement partagé : il est temps de donner un nouveau souffle, une nouvelle portée à cette sanction qui est pleine de promesses mais qui stagne depuis plusieurs années, entrée dans une certaine forme de routine.

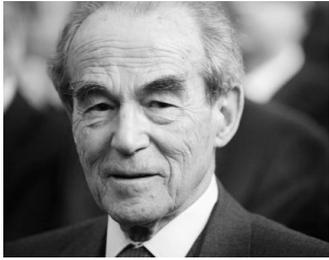
Si le programme de cette journée est aussi complet et chargé, c'est grâce à la participation de nombre d'entre nous à la création de cette journée, et aux partenaires qui se sont associés à la construction de cette journée et que nous remercions.

Devant cette mobilisation, devant cette diversité d'acteurs, devant la richesse des échanges et des travaux qui s'annoncent, j'ai envie de dire que toutes les conditions sont réunies pour atteindre notre objectif : donner ensemble un nouveau souffle au travail d'intérêt général !

« Il est temps de donner un nouveau souffle, une nouvelle portée à cette sanction qui est pleine de promesses »

Cette sanction, c'est aussi un véritable défi de continuer à la faire vivre, à la développer. Sur le terrain, ce sont des mairies, des associations, des entreprises qui mettent de l'énergie et de l'intelligence pour accueillir des personnes en travail d'intérêt général. »

## PROPOS D'INTRODUCTION DE LA JOURNÉE



*Robert BADINTER*

*Ancien Ministre de la Justice et Garde des Sceaux - Président d'honneur de la rencontre*

« Mesdames, Messieurs,

En ce jour de commémoration du travail d'intérêt général, je souhaite dire « Merci » à tous ceux qui contribuent à le mettre en œuvre, qui prennent de leur temps pour le faire connaître ou qui participent à sa réalisation. Sans ce dévouement-là, sans cette activité-là, sans cette conviction-là, nous ne progresserons pas assez.

Il est d'abord nécessaire de prendre conscience du mal que représentent les courtes peines d'emprisonnement. On le sait depuis longtemps, mais il faut en prendre vraiment conscience. Placer un homme en détention pour trois mois, un homme peut-être marié, avec une famille, c'est le mettre en rupture avec sa vie, le travail qu'il a, le milieu qui est le sien, pour le précipiter dans une prison pour une durée si brève qu'il ne peut rien y apprendre que se désocialiser et faire des rencontres détestables.

On sait tout cela depuis longtemps, mais ça ne fait rien. L'addiction de la justice pénale française à la prison est un des éléments déterminants de l'échec de la répression face à la délinquance. C'est pour cela que j'ai voulu briser cette espèce de liaison systématique entre infraction et prison. Ce n'est pas ainsi que les choses doivent être. La prison ne doit pas être la peine de référence et la surpopulation carcérale est une des raisons profondes de la récidive. Il faut briser absolument cette chaîne-là.

La prison ne doit pas être la peine de référence et la surpopulation carcérale est une des raisons profondes de la récidive. Il faut briser absolument cette chaîne-là.

Cette liaison « la seule peine c'est la prison » s'est enracinée dans l'inconscient collectif par des siècles de répression. Il est très difficile de l'en arracher.

Alors à propos du travail d'intérêt général les victimes disent facilement : « On a l'impression qu'il est allé au jardin public, tailler une rose et puis s'asseoir sur le banc. » Non, ce n'est pas ça le Travail d'Intérêt Général !

Mais pour que le travail d'intérêt général progresse, il faut une prise de conscience du public, une prise de conscience collective de ses très grands avantages dans la lutte contre la petite délinquance : il n'y a pas de rupture du lien social, pas de stigmatisation, le travail est utile puisque réalisé au profit de l'intérêt général, et il n'a que peu de coût pour la collectivité.

« L'addiction de la justice pénale française à la prison est un des éléments déterminants de l'échec de la répression face à la délinquance »

« Il y a une véritable étude à mener sur le travail d'intérêt général, visant à comprendre pourquoi il n'a pas été mieux pratiqué. »

Tout ceci paraissait lui donner autant de chances de succès. Mais le résultat n'a pas été à la hauteur. Ce n'est pas une déception seulement pour moi, je n'étais pas le seul partisan du Travail d'Intérêt Général, la mesure a été votée à l'unanimité à l'Assemblée Nationale ! Mais les choses sont si difficiles à faire bouger, c'est si difficile de faire passer une innovation, quand elle implique autant d'acteurs.

Ce n'est pas non plus un échec : elle existe, elle a progressé, elle représente environ 7% des peines prononcées. C'est une réponse très commode à la petite délinquance. Elle occupe simplement un créneau qui n'est pas suffisamment important et il n'y a pas eu assez de volonté du corps social de mettre en œuvre cette mesure.

Il y a une véritable étude à mener sur le travail d'intérêt général, visant à comprendre pourquoi il n'a pas été mieux pratiqué, notamment par la magistrature. On connaît les freins : difficulté de mise en œuvre, difficultés économiques, trop peu de postes disponibles, complexité - apparente - de la mesure. Mais ces freins tiennent les uns à « Que c'est ennuyeux de changer les habitudes ! » - raison très forte dans le domaine judiciaire - et les autres à « Ce n'est pas une peine, c'est une promenade ! ».

Intellectuellement, le travail d'intérêt général est une révolution. La personne condamnée travaille directement pour la collectivité, au lieu par exemple d'aller à Fresnes dans une cellule surpeuplée, pour ne rien faire, attendre que ça se passe... Mais ça demande toute une mise en œuvre.

Il faut faire connaître et médiatiser cette mesure, que les médias consacrent aux heures de grande écoute des reportages sur le travail d'intérêt général, afin qu'il entre, mieux qu'aujourd'hui, dans la conscience de ceux qui ont à le prononcer ou à le gérer, et du public.

On se dirait alors : « Tiens, en effet, c'est très bien, le travail d'intérêt général ! »

C'est très bien, mais on le fait peu, trop peu en tout cas. Mais vous avez la possibilité de faire prendre conscience des avantages du Travail d'Intérêt Général à la condition de le médiatiser, comme tout le reste dans notre société. Et à ce moment-là, peut-être, on aura une autre approche collective et, je l'espère, on en prononcera beaucoup plus. C'est ce que je souhaite, et pour finir, merci. »

## Travail d'intérêt général, de quoi parle-t-on ? Etat des lieux, acteurs et fonctionnement



### MODÉRATEUR

Bernard Lecogne  
FARAPEJ

### INTERVENANTS

Anaïck Heurtault  
Rédacteur au Bureau des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine, Direction de l'Administration Pénitentiaire

Camille Varin  
Chargée de Mission Prison-Justice, Croix-Rouge française

Régis Claudepierre  
Adjoint au chef de Bureau des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine, Direction de l'Administration Pénitentiaire

Camille Barioz  
Responsable des politiques éducatives à la direction régionale Rhône Alpes Auvergne de la PJJ

Alexandrine Borgeaud  
Moussaïd  
Chef de l'unité exécution des Peines, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Lyon

Martine Lebrun  
Présidente Honoraire de l'Association Nationale des Juges d'Application des Peine

## Anaïck HEURTAULT

### LE CADRE LÉGAL DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'administration pénitentiaire est composée d'une administration centrale, de 9 directions interrégionales et d'une mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer, de 190 établissements pénitentiaires et de 103 Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

C'est au niveau des SPIP que sont pris en charge les travaux d'intérêt général, notamment par les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP). Le TIG, alternative à l'emprisonnement, a été institué par la loi du 10 juin 1983.

Pour la première fois en France une sanction faisait appel à l'implication de la société civile. Cette mesure permet de sanctionner la personne condamnée en exécutant une activité au profit de la société dans une démarche réparatrice. Elle évite l'effet désocialisant de l'incarcération et favorise l'insertion sociale par son caractère formateur. Cette peine implique la société civile au travers des collectivités publiques, des établissements publics, des personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public ou des associations habilitées, qui accueillent la personne condamnée pour l'exécution de sa peine.

Le TIG est prononcé à l'encontre d'une personne ayant commis un délit ou une contravention de 5ème classe. Le condamné doit être présent à l'audience et accepter la peine. Depuis la loi

du 3 juin 2016, la condition a été légèrement assouplie car il suffit d'être représenté par son avocat et d'avoir fait connaître son accord. La durée du TIG peut varier entre 20 et 280h. Le suivi de la peine est confié au SPIP et la personne peut être soumise à des obligations générales (répondre aux convocations, se soumettre à un examen médical, justifier de son changement d'emploi, de résidence) voire, dans le cadre d'un sursis avec obligation de réaliser un TIG, à des obligations particulières (obligation de soin, de résidence, interdiction d'entrer en contact...). L'exécution de la peine est alors confiée au SPIP sous mandat du juge d'application des peines (JAP).

#### > Réflexion de la salle

Les collectivités confient également un certain nombre de tâches aux entreprises privées ; est-ce qu'on ne pourrait pas par ce biais leur confier la mission de contribuer au TIG ? Est-ce qu'on ne peut pas envisager l'équivalent des clauses d'insertion ? Autrement dit que les entreprises qui répondent à des appels d'offre soient obligées d'accueillir des tigestes ?

### Les modalités de prononcé et d'exécution du TIG

Il existe quatre sortes de « TIG » :

- Le travail d'intérêt général peine principale, alternatif à l'emprisonnement ;
- Le sursis avec obligation de réaliser un travail d'intérêt général

(sursis-TIG) : peine d'emprisonnement assortie d'un sursis comportant notamment l'obligation d'accomplir un TIG. Le sursis-TIG peut résulter d'une conversion d'une peine d'emprisonnement ferme inférieure ou égale à 6 mois ;

- Depuis la loi du 15 août 2014, le TIG peut être prononcé comme une obligation particulière de la contrainte pénale ;
- Le travail non rémunéré (TNR), mesure alternative aux poursuites, est proposé par le procureur.

Le TIG a pour fonction de réparer le dommage causé à la société en travaillant. Il s'agit d'une sanction à forte volonté éducative, qui comporte un volet professionnel. Il n'est pas rare que la personne exécutant un TIG découvre un domaine qu'elle ne connaissait pas (entretien d'espaces verts, réfection de bâtiments, aide aux personnes défavorisées...).

Il existe des TIG collectifs pour des catégories de population pénale répondant à un même besoin. Par exemple des stages de sensibilisation au danger de l'alcool, des stages de sécurité routière, ou encore d'éducation à la citoyenneté.

### Les acteurs de l'exécution du TIG

La procédure regroupe quatre acteurs : la personne condamnée, le JAP, le SPIP, la structure d'accueil.

La structure, si c'est une association ou personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public, doit être habilitée. Il existe deux sortes d'habilitations :

- L'habilitation locale au niveau du TGI compétent ;
- L'habilitation nationale délivrée par le ministère de la justice, quand il s'agit d'une association ou une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public qui exerce son activité sur l'ensemble du territoire.

Qu'une habilitation soit nécessaire ou non, que cette habilitation soit nationale ou locale, il faut faire une demande d'inscription des travaux sur la liste tenue par le JAP. C'est à ce niveau qu'est définie la fiche de poste comportant les référents, les horaires, les missions proposées et autres modalités pratiques.

> Réflexion de la salle

Pourquoi ne confie-t-on pas des travaux d'intérêt général à des entreprises privées ? Cela pourrait ouvrir le nombre de postes potentiels.

Chaque tigitiste est reçu par son CPIP, qui opère une évaluation globale de la personne condamnée. Il évalue notamment les risques de récidive et les ressources de la personne. C'est dans ce cadre que la mise à exécution du TIG est analysée. Le CPIP prend alors contact avec une structure en fonction du profil de la personne condamnée.

Un autre préalable est obligatoire : la production d'un certificat médical d'aptitude au travail, pour s'assurer de l'aptitude de la personne à travailler.

En règle générale un entretien préalable est organisé afin de présenter le tigitiste à la structure et lui exposer les règles et le fonctionnement, dans le but que le TIG se passe dans les meilleures conditions.

- Deux documents officiels sont remis à cette occasion : l'ordonnance d'affectation du JAP qui valide officiellement le placement ;
- Le formulaire horaire qui sert au décompte des heures effectuées.

**Régis CLAUDEPIERRE**

DÉVELOPPER LE TIG, UNE VOLONTÉ DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

*La direction de l'administration pénitentiaire a la volonté de développer les alternatives à l'incarcération et les actions relatives aux aménagements de peine.*

La direction de l'administration pénitentiaire a la volonté de développer les alternatives à l'incarcération et les actions relatives aux aménagements de peine. Aussi, en 2007, elle a créé la mission de développement des aménagements de peine et du placement sous surveillance électronique mobile (MAPSE). En septembre 2015, dans le cadre de la réorganisation de la DAP, cette Mission a été transformée en bureau : le bureau des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine, auquel est confié le suivi de toutes ces mesures, dont fait partie le TIG.

### Etat des lieux du TIG en quelques chiffres

De 1983 à 1993, le nombre de TIG prononcés a augmenté, puis s'est stabilisé pendant plus de 10 ans. Il a de nouveau augmenté depuis 2004, suite à la correctionnalisation des infractions routières. Au niveau national 33 000 TIG ont été pris en charge par les SPIP en 2011 et 37 000 en 2015, même si une diversité selon les territoires reste à noter.

#### Durée moyenne des TIG

En 2011 : 90h (113h pour les STIG)

En 2015 : 88h (108h pour les STIG)

#### Profil des personnes condamnées à un TIG

7% de femmes ;

5,9% de personnes étrangères ;

L'âge moyen est de 27-29 ans (contre 33-34 ans pour les autres mesures de milieu ouvert).

#### Proportion du TIG

Le TIG représente 27% (30% en comptant les TNR) des mesures prononcées en milieu ouvert (contre plus de 50% de SME)

Les juges prononcent des TIG pour toutes sortes de délits, et non pas seulement pour des faits de dégradations ou de vols. Il s'agit d'atteintes aux biens dans 30% des cas, de délits routiers dans 22% des cas mais parfois aussi d'atteintes à la personne.

**Résultats** : 77% des TIG ont été effectués avec succès en 2011, et plus précisément 85% des sursis-TIG issus d'une conversion ont été réalisés. Ce constat est important à relever car les conversions sont prononcées pour des personnes condamnées initialement à une peine ferme. Après enquête du SPIP, le JAP pourra rendre un jugement de conversion de la peine en STIG. Elles concernent donc généralement des affaires plus graves que les cas où le TIG est prononcé en tant que peine principale depuis le départ par le tribunal.

*« Il ne faut donc pas toujours croire que les profils les plus lourds sont ceux pour lesquels le TIG ne marche pas dans la mesure où ces chiffres montrent le contraire. »*

**Alexandrine BORGEAUD-MOUSSAÏD**

Véritable marqueur de la naissance des peines de probation, les premières questions autour du TIG apparaissent à la fin 19<sup>ème</sup> siècle. La problématique qui se pose, notamment sous l'influence européenne, est alors de parvenir à une régulation des courtes peines d'emprisonnement,

qui peuvent être dommageables pour la personne condamnée, et à la recherche de peines effectuées dans la communauté, en milieu ouvert, participant d'un esprit d'amendement, de réparation.

## LA MISE EN ŒUVRE DU TIG AU NIVEAU INTER-RÉGIONAL : AUVERGNE RHÔNE-ALPES

### > La mise en place de dispositifs collectifs

Depuis 2003-2004, le TIG est aussi mis en place au niveau inter-régional comme un dispositif collectif. Sur 10 SPIP, 6 mettent en place des actions de TIG (Loire, Drôme...). Cette dynamique s'intéresse à la mobilisation et au soutien des dynamiques de changement chez les personnes condamnées, mises en lumière notamment par la Conférence de Consensus.

### > Le partenariat avec les structures accueillantes au centre du dispositif

Sur la région Rhône-Alpes Auvergne le TIG est appliqué de façon plutôt homogène. Néanmoins, malgré un nombre important de places d'accueil, des difficultés de placement perdurent.

Elles peuvent être relatives à la spécificité des besoins de la personne, de ses ressources ou de ses possibilités de transport, mais aussi parfois dues aux relations entretenues avec les partenaires. La principale difficulté sur laquelle travaille aujourd'hui la DISP concerne l'isolement des partenaires, qui peuvent se sentir seuls pour accueillir la personne en TIG.

Il faut pouvoir clarifier à la fois pour la structure accueillante, pour l'autorité judiciaire et pour la personne condamnée, les responsabilités de chacun et la gradation en cas d'incidents :

- Une zone appartenant exclusivement à l'accueillant : l'aménagement des conditions du déroulement du TIG au quotidien ;
- Une zone partagée entre l'accueillant et le SPIP : réinvestir la mesure au titre du mandat judiciaire et rappeler à la personne les conséquences d'une inexécution ;
- Graduer les différentes réponses et régulations en évaluant ce qui fait sens pour chacun.

Cette interaction avec la communauté est primordiale car la personne sous main de justice peut être « étiquetée » par la communauté et, de son côté, percevoir la collectivité comme source d'exclusion (du fait de ses représentations et de ses expériences faites de brisures, d'échecs scolaires...). Le TIG permet donc à la personne de se réapproprier un espace interrelationnel en lien avec la communauté.

### > Le TIG peut se heurter à des difficultés de mise en œuvre

Cette mesure est complexe à mettre en exécution. Par exemple, le consentement de la personne condamnée, obligatoire au moment du procès, ne signifie pas sa pleine adhésion à sa mise en œuvre. La personne a conscience au cours du jugement qu'elle a tout intérêt à consentir à un TIG plutôt que de se poser des questions sur la suite et les éventuelles difficultés de mise en œuvre.

La production du certificat médical d'aptitude est souvent difficile à obtenir par le SPIP. Bon nombre de mesures TIG se voient alors converties vers d'autres mesures. Ces conversions peuvent être liées à des raisons médicales tout à fait objectives mais aussi parfois de difficultés soulevées par la personne au cours d'un premier ou d'un second placement et qui reflètent finalement d'autres freins pour la personne à vivre cette mesure.

*Camille BARIOZ*

## SPÉCIFICITÉS DE LA PRISE EN CHARGE DES TIGISTES MINEURS PAR LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

La PJJ prend en charge les jeunes délinquants, âgés de 0

à 18 ans en théorie, de 10 à 18 ans dans la pratique. Son travail est axé principalement sur l'éducation.

Le TIG s'applique aux mineurs de 16 à 18 ans, auteurs d'un délit pouvant être sanctionné d'un d'emprisonnement, selon un régime particulier par rapport au public majeur : les missions du JAP sont dévolues au juge des enfants et l'exécution de la peine est confiée à la PJJ.

Le régime du TIG se rapproche de celui des majeurs en étant plus protecteur : une attention toute particulière est donnée à la dimension pédagogique ou éducative du TIG, ainsi qu'aux éléments de nature à encourager l'insertion sociale du jeune selon l'article 20-5 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Le TIG doit amener vers l'insertion professionnelle du jeune. Il s'agit souvent d'un premier rapport avec le monde du travail qui suscite un projet d'insertion. Les lieux de TIG sont alors choisis dans cet objectif, afin que le TIG mette en lumière les capacités et les appétences du jeune.

*Le TIG doit amener vers l'insertion professionnelle du jeune. Il s'agit souvent d'un premier rapport avec le monde du travail qui suscite un projet d'insertion.*

L'exécution du TIG peut aussi servir d'appui à l'insertion professionnelle. Dans certains cas, encore rares, il peut amener à des formations ou des premiers emplois.

*Camille VARIN*

## LE RÔLE DES STRUCTURES D'ACCUEIL : EXEMPLE DE L'IMPLICATION DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

La Croix-Rouge s'est intéressée à la mise en place du TIG dès sa création en 1983. D'abord de façon marginale : les unités locales ou les délégations départementales qui le souhaitaient demandaient des agréments locaux et mettaient en place des accueils de TIG de façon disparate en fonction de la bonne volonté des acteurs de terrain. Dans les années 2000, une impulsion nationale forte a été donnée par la Croix-Rouge française aux actions menées auprès des personnes placées sous main de justice, notamment avec l'embauche d'un chargé de mission, en la personne de Gabriel Mouesca. Seules 13 structures de la Croix-Rouge accueillaient alors entre 50 et 100 personnes en TIG par an. En 2004 est lancée l'opération « 1000 TIG », visant à accueillir 1 000 personnes entre 2004 et 2006. Cette opération s'accompagne d'un travail de pédagogie auprès du réseau bénévole et d'explications sur la façon d'obtenir l'agrément. Il a fallu rassurer le réseau sur l'accueil de ce type de profil et fournir des outils en support des démarches administratives.

En 2010, une consultation est lancée auprès de tout le réseau pour comprendre les blocages et les attentes des acteurs. Suite à cela, la Croix-Rouge a mené un plaidoyer auprès de la Direction de l'Administration Pénitentiaire pour donner aux associations qui le souhaitent la possibilité d'obtenir une habilitation nationale. Un décret en ce sens fut publié fin 2011, et la Croix-Rouge a obtenu dans la foulée la possibilité d'accueillir des personnes en TIG dans l'ensemble du réseau, sans qu'il n'y ait besoin de redemander des agréments locaux.

En 2015, la Croix-Rouge française accueille des personnes en TIG dans 66 unités locales bénévoles et 14 établissements médico-sociaux, soit 626 personnes accueillies en TIG sur l'année. La force de son accueil est la diversité de ses postes, aussi bien en termes d'horaires (le week-end, le soir, le matin) qu'au niveau des tâches à effectuer : 40% des accueils se font en contact avec les bénéficiaires (par

exemple dans les Vesti-boutiques), 32% consistent en un travail de manutention, et d'autres tâches plus spécifiques comme des tâches administratives sont susceptibles d'être proposées, suivant les demandes et les profils des personnes.

**Martine LEBRUN**

## RÔLE ET ATTENTES DU JUGE DE L'APPLICATION DES PEINES

### > Le magistrat face à la question de l'exécution de la peine

Dans un tribunal correctionnel ce qui pousse le juge à prononcer un TIG, outre les faits, c'est ce qu'il sait de l'exécution de la peine qu'il va prononcer. Or vous savez tous que l'on parle de 82 000 à 100 000 peines qui ne sont pas exécutées chaque année. Les réflexions sont couramment les suivantes : « A quoi est-ce que ça servirait de prononcer un TIG si on nous a dit que le SPIP n'était pas en capacité de le mettre à exécution ? »

Lorsque les SPIP sont débordés, le magistrat se trouve face à un choix :

- Il peut passer outre cette information, se dire que c'est au SPIP de régler la situation et choisir de prononcer la peine de TIG Il peut considérer que la peine risque de faire partie des 10 à 15% de TIG non exécutés et donc choisir de ne pas le prononcer;
- Il privilégiera alors une peine d'emprisonnement avec sursis, un PSE ou une courte peine d'emprisonnement (que les JAP pourront convertir ou non selon les échos qu'ils auront eux-mêmes de l'exécution des TIG).

*Et que se passerait-il si au contraire on nous disait : « le TIG ça marche bien vous pouvez y aller ? »*

Au-delà d'être exécutable, pour qu'une peine soit intéressante, **elle doit être comprise, utile et admise**. Or pour que le TIG fonctionne bien, il faut que les SPIP aient les moyens de dédier des personnes spécifiquement chargées de cette peine-là. Le problème qui se pose alors est le suivant : dans les SPIP, certaines personnes mettent en place des choses constructives et efficaces mais, le jour où ces personnes s'en vont, tout s'effondre. Il est donc nécessaire « d'institutionnaliser » les pratiques.

### > Institutionnaliser les pratiques

Martine Lebrun propose la création d'un poste de « commercial du TIG » au sein des SPIP, c'est-à-dire une personne embauchée à plein temps, ayant pour fonction de chercher des lieux d'accueil et d'entretenir le partenariat avec eux. Ces personnes ne devront pas seulement faire la publicité du TIG : « la publicité on en a tous fait, ça fait un gros flop ». Elles devront tisser de vrais liens avec les structures partenaires, se rendre sur les lieux et accompagner les structures en cas de besoin au cours du TIG.

En effet, la structure d'accueil n'a pas toujours les moyens de comprendre pourquoi la personne est en retard ou refuse d'accomplir une tâche. Le travailleur social doit apporter une plus-value et accompagner ses structures dans l'accueil du TIG.

*« Il faudrait créer une sorte de commercial du TIG, une personne ayant pour fonction de chercher des lieux de TIG et d'entretenir le partenariat avec eux »*

Ce commercial du TIG pourrait être un CPIP ou un cadre au sein du SPIP, un réserviste du SPIP, voire une association (bien que les syndicats pénitentiaires s'opposent à ce que le post-sentenciel soit mis en place par des associations.

**Régis CLAUDEPIERRE**

## RÔLE ET ATTENTES DU JUGE DE L'APPLICATION DES PEINES

### > Réaction

La Direction de l'Administration Pénitentiaire, représentée par Régis Claudepierre, rappelle que si 23% des TIG ne sont pas exécutés, l'inexécution est imputable dans 13% des cas au condamné. 10% des cas d'inexécution ne sont pas imputables au condamné (délais de transmission et d'attribution de la mesure au JAP et/ou au SPIP, absence de structure adaptée...). Il reconnaît néanmoins un cloisonnement entre les services au sein des grosses structures.

Ce « commercial » pourrait en pratique être le DPIP, néanmoins il ne peut pas faire ce travail à temps plein. Il s'agit finalement d'un problème de ressources humaines, quand on sait que les CPIP ont en moyenne 120 mesures à gérer, soit environ une trentaine de TIG à placer. Si dans les grandes villes des « pôles TIG » sont créés, avec des CPIP spécialisés qui ne s'occupent que de cette sanction. Il ne s'agit toutefois pas d'une consigne nationale.

**Martine LEBRUN**

### > L'évolution positive du travail d'intérêt général

> Réflexion de la salle : « dans les textes, les JAP doivent participer à la prospection des lieux de TIG et pourtant ils y participent peu en pratique »

L'évolution du TIG est toutefois incontestable. Auparavant les tâches de TIG étaient proposées indépendamment du type d'infraction. Or pour que la peine soit utile le TIG doit être adapté, notamment en créant du lien entre la sanction et l'infraction.

### > La nécessité de créer du lien avec la personne accueillie

Les personnes sous main de justice ont souvent une vision très négative d'elles-mêmes. Elles ne savent pas ce qu'elles savent faire de bien : lorsque la question leur est posée elles sont souvent étonnées, d'une part qu'on leur pose la question et d'autre part parce qu'elles ne savent pas y répondre.

C'est pourquoi il est indispensable que le TIG permette de créer du lien pour la personne accueillie, et de la valoriser. Cette mission est lourde pour les structures et les personnes accueillantes, qui n'ont pas toujours la volonté de créer ce lien. Il faut multiplier les lieux d'accueil où le personnel est suffisamment sensibilisé à la création de ce lien, car c'est à cette condition que le TIG est vraiment utile.

*« Quand j'entends des collectivités qui me disent : « On a proposé 100 postes de TIG, 25 ont été utilisés dans l'année », moi je me dis c'est du gâchis »*

**Anaïck HEURTAULT**

### > L'importance de la diversité des postes

L'enjeu est la prospection des postes de TIG : plus grande est la diversité, plus pertinente est la sanction. L'intérêt du TIG peut par exemple être de sortir le jeune de sa cité, pour élargir ses repères ou le mettre au service de personnes défavorisées (par exemple dans le cadre d'associations telles que la Croix-Rouge).

*« L'enjeu est la prospection des postes TIG : plus grande est la diversité, plus pertinente est la sanction ».*

### > L'intérêt des accords nationaux

Une impulsion est donnée au niveau national pour faciliter les démarches d'habilitation au niveau local. Les accords

nationaux signés avec la Croix-Rouge française, le Secours Catholique et le groupe La Poste en 2012, et plus récemment avec ERDF, Emmaüs, l'Armée du Salut, l'AFPA, les Restos du Cœur, l'UTPF et JC Decaux, permettent d'impulser une nouvelle dynamique au niveau local.

> Question de la salle

N'y a-t-il pas un décalage entre les volontés nationales de décliner des partenariats et les difficultés sur le terrain à les mettre en œuvre (ex : la SNCF et la poste) ?

### **Alexandrine BORGEAUD-MOUSSAÏD**

*« La DAP a récemment signé 9 nouvelles conventions nationales. La DISP soutient les SPIP dans la déclinaison de ces conventions nationales au plan régional. »*

A ce titre Alexandrine Borgeaud-Moussaïd donne des pistes aux acteurs des SPIP qui peinent à articuler ces conventions : dans le cadre de ces conventions nationales, des référents régionaux sont désignés. En cas de difficultés, il faut leur faire remonter l'information. Le cas échéant, cette information sera remontée vers l'administration centrale, qui reste en contact avec l'acteur signataire au niveau national.

> Question de la salle

Concernant les tigitistes en précarité, est-ce que la préoccupation du TIG n'est pas reléguée au second plan ? Le TIG est-il alors utile ?

### **Martine LEBRUN**

Une personne en situation de précarité doit-elle pour autant être exclue d'un aménagement de peine ? Ne peut-on pas se dire qu'au travers de son suivi notamment dans son travail avec son CPIP, il ne trouvera pas un minimum vital pour mener cette mesure ?

*« J'en ai marre que ce soit toujours les gens les plus pauvres, les plus paumés et les plus en difficulté qu'on envoie en prison »*



### *Sanction, réparation, réhabilitation, désistance... Le TIG exploite-t-il tout son potentiel ?*



#### MODÉRATEUR

Sylvain Lhuissier  
Délégué Général de  
Chantiers-Passerelles

#### INTERVENANTS

Jacques Faget  
Directeur de recherche au CNRS  
et enseignant à l'Institut d'Etudes  
Politiques de Bordeaux

Nahima Laïeb  
Formatrice-Chercheuse et res-  
ponsable du secteur Travail So-  
cial et Santé Mentale de l'asso-  
ciation CEMEA

Hans Lefebvre  
Conseiller Pénitentiaire d'Inser-  
tion et de Probation et interve-  
nant à l'Ecole Nationale de l'Ad-  
ministration Pénitentiaire

### *Dernier état des lieux sur le travail d'intérêt général : 1993*

#### > Jacques FAGET

En 1993, l'Administration Pénitentiaire a eu le souci de faire une « grande messe » à l'Assemblée Nationale pour célébrer les 10 ans du TIG. Jacques Faget, mobilisé sur le projet a eu 4 mois pour rendre une évaluation nationale du TIG en France. Pour obtenir une image représentative, il a procédé à des observations participantes, avec des entretiens sur trois juridictions et a fait une enquête qualitative par questionnaire sur quarante juridictions en France. Il livre les conclusions qui avaient été faites à l'époque.

#### UN SENTIMENT DE SATISFACTION GÉNÉRALE

Sur l'ensemble des juridictions, le TIG a laissé un très grand sentiment de satisfaction tant auprès des magistrats que des travailleurs sociaux ou des partenaires. J'ai questionné cette satisfaction. Finalement, c'est l'ambiguïté sur le sens donné au TIG qui explique pourquoi la loi a été votée à l'unanimité au parlement, chacun y voyant son intérêt.

*Le TIG était alors à la croisée des chemins entre deux perspectives : une perspective pédagogique et une perspective utilitariste ; chacun ne mettant pas dans le TIG les mêmes vertus.*

#### LES CHAMPS D'APPLICATION DU TIG

Au-delà d'un sentiment de satisfaction général, il ressort un champ d'application prioritaire. En 1993, le TIG concerne des jeunes, quasiment exclusivement des majeurs, condamnés à des infractions « banales » contre les biens (vol, dégradation...). Un début de « TIG routier » (stage spécifique pour les cas d'infraction au Code de la Route) se développe dans quelques lieux, encore rares.

Le TIG est appliqué aux primo-délinquants, très majoritairement sans emploi. On n'est déjà plus du tout dans la perspective de peine alternative aux courtes peines d'emprisonnement dans laquelle elle a été créée.

#### LA MISE EN ŒUVRE DU TIG EN 1993

Dès 1993, ce sont les modalités d'exécution les plus rapides qui ont la préférence des différents acteurs. Les sanctions en continu sont préférées à celles exécutées en fractionné. Les postes de TIG proches du domicile des condamnés sont privilégiés car plus le poste est éloigné plus l'absentéisme est fort. Les tâches proposées sont massivement des travaux d'entretien proposés par des communes et, minoritairement, des tâches proposées par des associations en matière de culture, de loisir, d'actions de solidarité.

« Il n'y a pas à l'époque de lien entre la nature de l'infraction et le type de poste proposé, comme si le travail était ré-intégrateur par lui-même. »

Il y avait déjà des acteurs très enthousiastes et motivés pour le développement du TIG (magistrats de l'application des peines, travailleurs sociaux), mais aussi beaucoup de résistance du côté des partenaires.

La fréquence de renouvellement parmi les structures d'accueil s'est déjà ralentie, et beaucoup de structures se sont rapidement essouffées. Les communes sont alors très peu accompagnées dans cette démarche, hormis en cas d'incident. Il n'y a pas de formation initiale des tuteurs, pas de compte-rendu postérieur sur ce que deviennent les individus.

Apparaît dès lors un désenchantement des structures qui manquent de gratification en échange de leur engagement. Il n'y a pas d'évaluation postérieure de ce qui est fait, et les structures ne se rencontrent jamais entre elles pour échanger sur ce qu'elles font, comment elles le font, sauf cas exceptionnels.

A l'époque, les acteurs estiment que l'échec de certaines mesures est lié à la personnalité parfois non adaptée du condamné (toxicomanie, alcoolisme, troubles mentaux). Les magistrats font alors peu confiance aux TIG car ils ne savent pas comment ces derniers se déroulent en pratique et estiment le contrôle insuffisant. De plus un bon nombre d'acteurs est réticent à sanctionner l'inexécution du TIG par de l'emprisonnement, au motif que ce TIG n'est somme toute pas une peine alternative à l'emprisonnement.

Ils estiment qu'il serait absurde de condamner la personne à une peine d'emprisonnement quand l'infraction initiale n'aurait pas été sanctionnée de la sorte si le TIG n'avait pas existé.

A l'époque aucune politique ne se concentre sur l'exécution du TIG. Des réflexions individuelles sont menées, mais il n'existe pas de politique institutionnelle qui évalue et analyse le fonctionnement des TIG.

« Les structures d'accueil se sentent inutiles : elles s'investissent sans savoir ce que devient finalement la personne, si leur action a été utile ou non. »

## Le travail d'intérêt général : réelle sanction

### > Hans LEFEBVRE

Le TIG, le sursis-TIG et le TNR répondent tous trois à la notion de sanction. Les règles européennes relatives à la probation constituent en quelque sorte l'ossature du devenir de la probation. Six règles sur quatre-vingt-onze sont consacrées aux TIG. La règle 47 rappelle que :

« le TIG est une sanction ou une mesure appliquée dans la société qui implique l'organisation et le suivi par les services de probation d'un travail bénévole au service de la collectivité à titre de réparation effective ou symbolique du préjudice causé par l'auteur de l'infraction.

Le travail d'intérêt général ne doit pas être de nature à stigmatiser les auteurs d'infraction et les services de probation doivent chercher à identifier et à utiliser des tâches propices au développement

des compétences et à l'insertion sociale des auteurs d'infraction. »

Cette règle pose une perspective et permet pour l'avenir de donner une nouvelle dynamique au TIG. Le TIG, même si certains auteurs d'infraction ne le considèrent pas comme une sanction, est donc une réelle sanction pour peu que l'on y mette le contenu et l'explicatif nécessaire, que les magistrats soient suffisamment investis et que la personne sous main de justice le perçoive comme telle.

### > Nahima LAÏEB

Le TIG est avant tout une peine, même si cela ne va pas toujours de soi. Le sens de cette sanction est intéressant, toutefois une question doit être mise en lumière : « à quelles conditions le TIG peut servir sa cause et répondre à l'intérêt général ? »

Se pose alors la question du contrat social : une personne a transgressé le contrat et il faut définir la dimension atteinte par cette transgression au niveau de la société, ainsi que le rôle des différents acteurs pour définir les conditions de mise en œuvre de la réparation.

Un travail sur l'intérêt de la peine est nécessaire : il faut croire en sa réussite, connaître la situation personnelle du condamné et les conditions favorables à son exécution. Il est donc intéressant de savoir ce qui amène à prendre la décision d'envisager ou non l'exécution d'un TIG.

L'expérience des adolescents a amené Nahima Laïeb à travailler sur les points de butée, les empêchements qui constituent des freins dans l'exécution du TIG :

Comprendre pourquoi la personne n'arrive pas à l'heure, refuse de faire telle activité et envisager les difficultés qu'elle a à s'inscrire dans des relations sociales au regard de son parcours.

Pour cela, des vertus éducatives et pédagogiques doivent être réinjectées dans l'accompagnement du tigiste.

### > Jacques FAGET

La terminologie utilisée pour définir le TIG peut sembler indécente. Il est paradoxal, dans une période de chômage, de parler de « sanction de travail ». Il aurait peut-être été opportun de choisir une terminologie qui mentionne la dimension d'engagement dans une activité au service de la communauté. Cela paraîtrait sans doute plus clair que cette peine de travail qui ne renvoie pas à la dimension éducative qu'elle englobe.

## La corrélation entre le travail d'intérêt général et la désistance

### > Hans LEFEBVRE

Hans Lefebvre a tenté de corréler la notion de TIG à celle de désistance, le fait positif d'arrêter de récidiver. Cette notion commence à pénétrer le champ de la probation en France sous l'influence des pays anglo-saxons.

La rencontre avec le monde du travail et le renforcement du capital social font partie des facteurs favorisant la désistance. Et c'est là que se fait le lien avec la sanction de TIG. En effet ce processus s'ancre dès lors qu'il y a un renforcement du capital humain et du capital social. Or le TIG, si on le porte avec toutes ses potentialités, peut jouer un rôle déterminant dans le renforcement du capital humain et le développement du capital social.

Néanmoins ce constat reste relatif car ce sont souvent des primo-délinquants qui sont condamnés à un TIG et dès lors comment parler de carrière délinquante ? Il y a là un paradoxe et il reste compliqué d'analyser la corrélation entre le TIG et la notion de désistance. Seuls les pays anglo-saxons sont parvenus à corréler ces deux notions. La

France n'a quant à elle pas mené de tels travaux. Peu de données quantitatives ont été apportées et il est donc impossible à l'heure actuelle d'avoir un regard objectif sur l'impact de cette mesure sur une trajectoire délinquante.

Néanmoins, de façon intuitive ou empirique, on connaît les potentialités du TIG. Chacun a des exemples frappants de sa réussite.

*« Au début, le TIG je l'ai peu investi et puis au fil du temps, dans la pratique, c'est lui qui m'a en quelque sorte investi ».*

Au travers de différents succès dans la mise en exécution du TIG et des liens tissés avec les partenaires, Hans Lefebvre s'est rendu compte du potentiel de cette peine. Toutefois ce potentiel est aujourd'hui contraint par la nécessité d'exécuter le TIG, par des CPIP souvent noyés sous des piles importantes de dossiers à gérer. Les professionnels sont alors tiraillés entre le qualitatif et le quantitatif. Pour que cette peine devienne intelligente, il faut donc nécessairement que l'ensemble des protagonistes le soit dans la perception et la mise en œuvre du TIG et dans l'investissement qu'ils y mettent.

*« Dans les règles européennes de probation, les commentaires soulignent que le TIG, pour peu qu'il ait une dimension qualitative, infléchit positivement une carrière délinquante »*

## QU'EST-CE QUE LA DÉSISTANCE ?

*La désistance a été définie principalement par Shadd Maruna, Fergus McNeill et Stephen Farrall. La désistance - ou désistement - c'est le processus, influé par de nombreux facteurs, de sortie de la délinquance. Il s'agit d'un processus non linéaire, se rapprochant de la sortie de l'addiction et également fait de rechutes, d'entrées et de sorties. On note ainsi une phase primaire de désistance : la personne arrête en partie sa carrière délinquante, la gravité des infractions diminue. Arrive alors une désistance secondaire au cours de laquelle la personne se « dés-étiquette », se « dé-labellise » de son identité de délinquant.*

*Les principaux facteurs de désistance répertoriés sont l'âge - même si ce critère est controversé - la manifestation d'événements personnels positifs : une rencontre amoureuse, une naissance, la rencontre avec le champ du travail...*

## Favoriser la réparation et la réhabilitation

### > Nahima LAÏEB

La dimension de réparation est une dimension importante de la peine de TIG. Elle se rapproche ainsi de la mesure de réparation, notamment dans sa dimension psycho-éducative. Il y a en effet une interaction entre la personne condamnée et celle qui l'accompagne (SPIP / PJJ / Structures d'accueil). On doit alors se poser la question : « finalement que répare-t-on ? »

Le TIG consiste finalement aussi à se réparer soi-même. Un TIG ne peut être appliqué, même si la personne est d'accord, sans se poser la question du sens de cette peine.

*« L'opportunité de réparer et de contribuer à l'intérêt général ne peut être isolée, cela doit se faire avec l'implication de la société, dans une logique de globalité. »*

Les personnes chargées de l'accueil du TIG produisent par exemple nécessairement un « effet miroir ». Les structures d'accueil représentent en quelque sorte un pôle identificatoire pour la personne condamnée. Ce ne sont pas des acteurs de la justice, ils travaillent « dans la vraie vie », sont engagés, ils connaissent les tracas du quotidien. Les interactions entre le tigitiste et la structure sont donc structurantes pour une reconnaissance de l'autre en tant que sujet.

## Quels sont les freins qui persistent ?

### DES APPORTS RÉVOLUTIONNAIRES QUI RENCONTRENT DES FREINS POLITIQUES

#### > Jacques FAGET

Même si Jacques Faget ne prétend pas avoir la réponse à tous les aspects de cette question, il souligne le nouveau paradigme posé par la justice restaurative, qui commence à avoir de plus en plus de succès.

Le TIG est en quelque sorte une mesure précurseur de la justice restaurative car il induit ces trois ruptures dans la conception de la sanction pénale :

- La personne devient le sujet actif de sa condamnation. Il passe en quelque sorte un contrat avec la collectivité et se responsabilise et s'engage au regard de l'acte commis.
- La notion de réparation devient centrale dans la conception de la sanction, ce qui n'était pas le cas par le passé. Il a fallu pour cela découvrir le rôle de la victime qui a été la grande oubliée du débat criminologique pendant près de deux siècles.
- La communauté est associée à la mise en œuvre de la sanction et se responsabilise donc dans le même temps. En effet ce n'est pas qu'une conception utilitariste qui motive les partenaires à s'investir, il apparait aussi la dimension du contrat social.

*« Ces apports sont révolutionnaires et mettent du temps à entrer dans les mentalités. Des freins sont donc à relever chez l'ensemble des acteurs qui se retrouvent face à ces ruptures. Le contexte actuel de populisme pénal empêche d'ailleurs le développement d'innovations. »*

La dimension politique est donc essentielle pour appréhender les freins au développement de cette peine

### LES FREINS SONT SURTOUT QUALITATIFS

#### > Hans LEFEBVRE

Selon Hans Lefebvre la notion de frein doit être relativisée, notamment sur le plan quantitatif. Les mesures de TIG représentent 27% des mesures en milieu ouvert : 37 000 TIG sont prononcés et une grande partie est exécutée. Les freins sont donc surtout intéressants à envisager sur le plan qualitatif.

En ce sens, les apports de la justice restaurative sont prometteurs et l'on peut s'appuyer sur cette notion pour augmenter la dimension qualitative du TIG, afin qu'il devienne un réel support de la désistance.

Sur cette question, peu de chiffres ont été publiés ; Pierre-Victor Tournier a produit en 2005 quelques données axées sur la récidive. Sur le panel évalué, il ressort que dans 41% des cas, les personnes

reviennent devant un tribunal correctionnel après une condamnation à un TIG. Dans certain cas de figure le taux de re-condamnation des personnes ayant exécuté un TIG rejoint donc celui des sortants d'incarcération. Sur le qualitatif il reste donc de nombreuses choses à améliorer.

Cet échec relatif est de la responsabilité de chacun, hormis peut-être celle de la société civile ou plus précisément des structures accueillantes. C'est de la responsabilité des magistrats qui condamnent, des SPIP ou membres de la PJJ qui mettent en œuvre la mesure.

Il est évident que les contraintes quantitatives freinent la mise en œuvre. Néanmoins il y a quantité d'innovations à produire. Par exemple au SPIP de Dax, les acteurs développent tout un panel de TIG avec des partenaires tels que les EHPAD, ce qui était loin d'être gagné. Et des résultats probants sont au rendez-vous, car le travail et la responsabilité confiés aux personnes condamnées sont tout autres sur le plan qualitatif. En développant ce type de missions le TIG gagne en qualité. Hans Lefebvre ne discrédite pas non plus le travail d'accueil des mairies, pour lequel il constate des résultats tout à fait probants avec des sorties de TIG débouchant sur des contrats adaptés.

*« Sur mon secteur il n'est pas rare qu'un contrat aidé soit signé à la fin d'un TIG, avec à la clé un CAP et une véritable réussite dans le parcours de la personne condamnée. »*

Enfin, le rapport Vanneste envisage des modifications pertinentes. Pourquoi ne pas, par exemple, augmenter le nombre d'heures maximales de TIG et y accoler un volume d'heures de formation ?

## TRAVAILLER SUR LE COMMUN, CE QUI NOUS RASSEMBLE

### > Nahima LAÏEB

Un des paris en termes de leviers est de travailler le « commun » : c'est-à-dire miser sur ce qui nous réunit dans la vie, ce qui fait que nous faisons société. Il faut chercher en quoi le TIG permettrait de travailler avec l'ensemble des acteurs, plus particulièrement sur le regard porté sur la personne condamnée. Il existe encore des stigmatisations et il faudrait investir cette notion de commun pour transcender ces stigmatisations.

Il est aussi nécessaire de diversifier la nature des accueils, notamment en fonction de l'origine de l'infraction. Les nombreux postes TIG de nettoyage et d'entretien ne peuvent suffire à eux seuls à faire du TIG une réussite.

Il faut également recomposer avec des lieux accueillant des mineurs car la période de l'adolescence n'est pas la plus simple. Il faut in fine démultiplier les lieux et les approches possibles et déployer des espaces de rencontres entre les acteurs qui proposent ou peuvent proposer ces postes. Nahima Laïeb voit dans cette confiance dans le commun et de le potentiel du sujet un intérêt à redéfinir la conception du travail collectif et peut-être à multiplier ce type de postes.

## PRENDRE EN COMPTE LE POINT DE VUE DE LA PERSONNE CONDAMNÉE

### > Hans LEFEBVRE

L'amélioration de cette peine passe par la prise en compte de l'ensemble des acteurs. Aussi le regard des institutionnels et partenaires est intéressant mais insuffisant. Il faudrait, quasiment systématiquement et de façon formelle, recueillir le point de vue de la personne condamnée, directement concernée par la peine, de manière à apprécier sa perception.

*« On est trop ancrés sur ce qui rassure, ce qui permet d'être pragmatique. Il reste encore des choses à inventer ».*

## RÉFLEXION DE MONSIEUR YVES PERRIER

En 1983 la France sort d'une période politique difficile. En 1981 *la loi sécurité et liberté est votée*, les juges d'application des peines sont dans le collimateur et les mesures en milieu ouvert sont perçues comme inefficaces. La politique en place tend alors vers la répression. Quand Robert Badinter introduit le TIG en 1983 il est face à des JAP et des services de probation qui vivent dans leur coin, en total autarcie, en relation duale avec le condamné. Le choc amené par le TIG est d'obliger le juge et les services à s'ouvrir et à ouvrir la peine à la société civile. Il faut aussi transformer l'image du délinquant. Ce dernier éprouve des difficultés notamment à respecter des horaires ou encore sur le plan des relations sociales. Dès les premiers mois de mise en œuvre du TIG, des employés de services municipaux apprennent à connaître le « délinquant ». Ce dernier redevient alors un sujet et montre à la société qu'il est capable d'effectuer un certain nombre de choses positives. Mais rapidement la charge de travail reprenant le dessus, le TIG est quelque peu délaissé, ce que Jacques Faget appellera 10 ans plus tard « la bureaucratisation du TIG ».

-- Aujourd'hui en est-t-on réellement sorti ? --



# ATELIER 1

## BAILLEUR SOCIAL



Chaumont Habitat – Bailleur social

### ACCUEILLIR DU TIG CHEZ UN BAILLEUR SOCIAL, UN OUTIL POUR L'APAISEMENT ET LE LIEN SOCIAL

#### PRÉSENTATION DU LIEU D'ACCUEIL ET DES SPÉCIFICITÉS

Chaumont Habitat est un bailleur social, lieu d'accueil de TIG depuis 17 ans. Les personnes accueillies en TIG sont amenées à réaliser différentes tâches : signalétique, entretien, peinture...

#### LES BONNES PRATIQUES

##### Méthodes et moyens mis en oeuvre

Les personnes en TIG sont accueillies et encadrées par un médiateur de Chaumont Habitat. L'accueil est basé sur un socle de *valeurs relationnelles* : l'échange, le respect mutuel et le partage.

C'est un véritable *contrat moral* qui est passé entre la structure et la personne accueillie : la structure invite le tigeste à découvrir son métier, à effectuer les mêmes tâches que les employés. La personne condamnée s'engage à arriver à l'heure, à réaliser les tâches qui lui sont demandées.

##### Illustrations pratiques

« On ne laisse pas le tigeste faire les tâches qu'on ne veut pas faire ! » L'équipe d'encadrement cherche aussi, par les mots et la posture, à valoriser le parcours et les qualités de la personne.

##### Conseils

- Ne pas stigmatiser le tigeste, c'est un stagiaire comme un autre
- Ne pas chercher à savoir pourquoi il a été condamné
- Découvrir les points positifs, les qualités et talents de la personne et les valoriser. Par exemple en écrivant « stage professionnel » sur un CV.

#### LES AVANTAGES

##### Pour la structure d'accueil

- Un travail bien fait et une aide pour les équipes du bailleur
- Un regard neuf, plein de questionnements et de nouvelles dynamiques sur le métier du bailleur
- Du lien social, notamment avec les personnes logées par le bailleur

##### Pour la personne condamnée

Le TIG peut permettre de débloquer une situation tendue ou d'apaiser un climat conflictuel. Le tigeste se sent « redevable » et un lien de confiance se retisse. De plus la personne accueillie se remet dans une dynamique positive.

##### Pour la société

L'accueil de tigestes permet une amélioration pérenne de l'ambiance de quartier.

#### LES DIFFICULTÉS DE MISE EN PLACE

Des situations personnelles complexes peuvent être rencontrées (violences, absences de la personne en TIG). Il faut alors miser sur un échange soutenu et un dialogue avec le SPIP.

#### OBJECTIFS, PISTES D'AMÉLIORATION, OUVERTURE

Il faut aller au-delà du TIG, valoriser la dynamique et la valeur ajoutée de cette sanction, par exemple en favorisant le lien vers les structures d'insertion. Le but aujourd'hui pour le bailleur est que la personne trouve une reconnaissance morale et retrouve confiance dans l'exécution de son TIG.

Pour découvrir la vidéo de présentation de l'accueil du TIG « Regards Croisés », rendez-vous sur [www.forum-tig.fr](http://www.forum-tig.fr)



Association l'îlot

## PORTER LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DANS LES STRUCTURES D'INSERTION

### PRÉSENTATION DU LIEU D'ACCUEIL ET DES SPÉCIFICITÉS

L'Îlot est une structure d'insertion qui gère, principalement en région parisienne et sur Amiens, des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et des Ateliers et Chantiers d'Insertion, notamment sur les métiers de la restauration, de la mécanique automobile et de la menuiserie. L'association accueille chaque année une cinquantaine de personnes condamnées à un TIG (49 en 2015).

### LES BONNES PRATIQUES

#### Méthodes et moyens mis en oeuvre

Les personnes en TIG sont majoritairement accueillies sur les ateliers d'insertion en restauration, mécanique et menuiserie. Ce sont les encadrants techniques de l'association qui sont chargés de l'accueil et de l'encadrement. Un encadrant technique est désigné comme tuteur et encadrant de la personne en TIG.

Des formations au poste sont proposées, ainsi qu'un suivi personnalisé.

#### Illustrations pratiques

Lorsque la personne respecte le cadre et joue le jeu, l'Îlot a à coeur de l'accompagner :

- Si la personne fait part de difficultés personnelles, elle sera orientée vers une structure adaptée ;
- Si le TIG se déroule bien, un contrat d'insertion pourra être proposé. L'accueil de TIG est cohérent pour une structure d'insertion, à la fois en terme de compétences et d'objet social.

#### Conseils

- Bien fixer le cadre avec la personne, en amont de l'exécution, avec le soutien du SPIP ;
- Il faut mettre la personne en confiance et prendre le temps de lui expliquer la sanction et son déroulé, en tenant compte de sa situation personnelle.

### LES AVANTAGES

#### Pour la structure d'accueil

Le TIG s'inscrit dans l'objet social de l'association, dans le sens où il contribue au sentiment d'utilité de la personne condamnée et de la structure.

#### Pour la personne condamnée

Le TIG permet d'éviter une incarcération pas forcément nécessaire, tout en retrouvant un cadre et une utilité sociale. La personne retrouve une dynamique et acquiert des compétences.

#### Pour la société

Le TIG est moins coûteux que la prison et s'adapte mieux aux situations personnelles.

### LES DIFFICULTÉS DE MISE EN PLACE

Il est nécessaire de mieux clarifier le rôle des acteurs, notamment entre SPIP et structure d'accueil. Il ne faut pas accueillir trop de personnes en TIG d'un coup.

### OBJECTIFS, PISTES D'AMÉLIORATION, OUVERTURE

L'Îlot souhaite toutefois pouvoir mieux évaluer ses actions d'accueil pour comprendre quand la structure est efficace, et améliorer ce qui doit l'être.



Pour découvrir la vidéo de présentation des ateliers et le rapport d'activité des ateliers, rendez-vous sur [www.forum-tig.fr](http://www.forum-tig.fr)

### PRÉSENTATION DU LIEU D'ACCUEIL ET DES SPÉCIFICITÉS

JC Decaux est une entreprise privée investie d'une mission de service public sur la gestion des Vélos Libres Service (VLS type Vélib, Vélov'...) dans 12 villes de France : Paris, Lyon, Toulouse, Marseille, Rouen, Nantes, Nancy, Mulhouse, Amiens, Cergy-Pontoise, Créteil. JC Decaux a mis en place des mesures de réparation pénale (à destination des personnes mineures) dans le cadre d'une convention avec le parquet de Paris, sur l'action « Tu casses, tu ré pares ». Dans le cadre de ces mesures de réparation pénale, liées uniquement à des faits de vandalisme sur ces 12 systèmes VLS, les mineurs sont accueillis pendant 2 jours consécutifs dans les ateliers de réparation cycle. Une convention nationale a été signée en Janvier 2016 pour accueillir des personnes en travail d'intérêt général, spécifiquement dans le cadre d'actions de vandalisme sur les VLS gérés par l'entreprise.

### LES BONNES PRATIQUES

#### Méthodes et moyens mis en oeuvre

Les actions de JC Decaux sur le sujet de la prévention et de la délinquance se déclinent aujourd'hui sur 3 axes :

- Mesure de Réparation Pénale pour des mineurs primo-délinquants ayant commis des dégradations sur les vélos (l'entreprise intervient notamment en partenariat avec les parquets de Paris, de Bobigny et de Toulouse, la PJJ Rhône-Ain) ;
- Un partenariat avec Sodexo Justice dans le cadre de l'activité de l'association SPILE (sortir de prison intégrer l'entreprise) : ont été mis en place des ateliers de formation et de réparation de vélo à la Maison d'Arrêt de Villepinte, avec une proposition d'embauche à la sortie (plusieurs anciens détenus ont été embauchés) ;
- Des actions de prévention : dans les collèges et les lycées et des actions pour aider l'apprentissage du vélo.

Ces actions donnent satisfaction aux collaborateurs, ce qui a amené l'entreprise à s'engager sur le travail d'intérêt général.

#### Illustrations pratiques

Les tuteurs sont formés par une association. Les personnes bénéficiant de mesures de réparation sont intégrées sans distinction ni discrimination par rapport aux employés et stagiaires.

### Conseils

- Il faut effectuer un travail de sensibilisation, de conviction et d'implication important auprès des collaborateurs de l'entreprise ;
- Le rôle du tuteur doit être bien identifié, ainsi que les canaux de communication avec le juge et l'administration. - Les tuteurs doivent être formés ;
- Une évaluation amont/aval est cruciale pour valoriser le travail effectué.

### LES AVANTAGES

#### Pour la structure d'accueil

Les équipes participant à l'intégration des personnes condamnées ou en alternative aux poursuites sont valorisées, et l'action bénéficie en interne d'un enthousiasme général.

#### Pour la personne condamnée

La personne en immersion en milieu professionnel fait l'apprentissage des codes de l'entreprise : respect des horaires, discipline, assiduité... Par le biais de la réparation, elle prend conscience des conséquences de ses actes. Si elle investit la peine et que l'expérience est positive, elle est valorisable et valorisée.

#### Pour la société

L'intégration de l'individu dans la société favorise la prévention de la récidive.

### LES DIFFICULTÉS DE MISE EN PLACE

La grande précarité sociale et économique de certaines personnes peut rendre les modalités de déplacement ou d'organisation délicates.

### OBJECTIFS, PISTES D'AMÉLIORATION, OUVERTURE

Avec une durée du TIG probablement plus longue que les mesures de réparation pénale, la proposition d'accueil de l'entreprise devra être ajustée. Les tuteurs devront être formés à l'accueil de TIG avec des spécificités d'accueil du public majeur qui diffèrent du public mineur. La convention doit être mise en place et déclinée, avec un souci d'évaluation du dispositif.



Association des Maires Ruraux de France – Mairie de Beaujeu



## ACCUEILLIR DU TIG DANS UNE COMMUNE RURALE

### PRÉSENTATION DU LIEU D'ACCUEIL ET DES SPÉCIFICITÉS

La spécificité de l'accueil de TIG au sein d'une commune rurale est présentée par le Maire de Beaujeu, commune du Rhône de 2000 habitants. Comme pour beaucoup de mairies rurales, les spécificités sont les suivantes :

- La **proximité** des élus municipaux avec la population ;
- Les **difficultés de mobilité et de transports en zone rurale** ;
- La quantité de travail importante à faire (voierie, espaces verts...) au regard du peu d'agents municipaux.

### LES BONNES PRATIQUES

#### Méthodes et moyens mis en oeuvre

La commune a accueilli le TIG au sein de l'équipe technique, sans distinction avec les autres agents. C'est l'adjoint au maire qui a été chargé du suivi du TIG.

#### Illustrations pratiques

Le premier accueil de TIG s'est mis en place du fait qu'un grand-père est venu voir le Maire pour demander que son petit-fils puisse réaliser son TIG sur la commune.

#### Conseils

- Il faut réussir à dépasser les éventuelles réticences du début : la frilosité à entrer dans la démarche et le peu de disponibilité des agents pour l'encadrement ;
- Les bonnes relations avec le SPIP sont essentielles. A Beaujeu, le SPIP fait une permanence hebdomadaire, ça facilite une connaissance et une confiance mutuelle ;
- Si le TIG se passe « mal », il faut stopper rapidement. Ça a un effet rassurant pour les personnes qui s'engagent au sein de la commune.

### LES AVANTAGES

#### Pour la structure d'accueil

- Les communes rurales ont toujours beaucoup de travaux techniques à réaliser, et l'apport du TIG est appréciable ;
- Le TIG rend un vrai service aux équipes ;
- L'expérience est souvent vécue positivement par les tuteurs.

#### Pour la personne condamnée

La personne en TIG découvre des *compétences et des talents* dont elle n'avait pas conscience. Le TIG a une véritable *vertu pédagogique* en tant que sanction.

La *reconnaissance* renvoyée à la personne en TIG permet d'en faire une expérience positive.

#### Pour la société

C'est gagnant-gagnant pour tout le monde.

### LES DIFFICULTÉS DE MISE EN PLACE

Il faut réussir à dépasser les appréhensions et les réticences. Le peu d'agents pour l'encadrement nécessite une implication et une disponibilité de la part de l'adjoint au Maire.

### OBJECTIFS, PISTES D'AMÉLIORATION, OUVERTURE

Il faut mettre en place un bilan à la fin de la peine et un suivi avec le SPIP qui permette d'évaluer l'action et de renforcer la confiance entre le SPIP et la commune.

Pour consulter le rapport de l'AMRF sur le TIG, rendez-vous sur [www.forum-tig.fr](http://www.forum-tig.fr)



Association l'Olivier des Sages

### LE TIG, UN VRAI PLUS POUR LES ASSOCIATIONS ?

#### PRÉSENTATION DU LIEU D'ACCUEIL ET DES SPÉCIFICITÉS

L'Olivier des Sages est une association loi 1901 qui gère sur Lyon une épicerie sociale et un accueil de jour pour les personnes âgées. L'équipe est composée de 4 salariées et de bénévoles et de stagiaires.



#### LES BONNES PRATIQUES

##### Méthodes et moyens mis en oeuvre

La personne est accueillie comme stagiaire, et intégrée pleinement au sein de l'équipe. Une seule tutrice référente est identifiée au sein de la structure. Ce choix a clairement fait ses preuves depuis 2012.

##### Illustrations pratiques

Un livret d'accueil est proposé, et la personne accueillie en TIG participe aux formations proposées par l'association. Les personnes accueillies font parties intégrantes de l'équipe (réunions d'équipe, participation aux animations et à la vie de la structure).

L'Olivier des Sages considère que tout n'est pas joué dès le premier jour (en termes de comportement) et la première impression. La personne doit être accompagnée dans un cheminement.

#### Conseils

- La mission doit être claire et définie en amont, en concertation avec la personne accueillie ;
- Le rendez-vous initial entre l'association, le CPIP et la personne accueillie est indispensable ;
- Il ne faut pas hésiter à solliciter les équipes du SPIP en cas de difficulté.

#### LES AVANTAGES

##### Pour la structure d'accueil

Le TIG est un vrai renfort dans une petite équipe, une aide en plus et de nouvelles compétences. En plus, les personnes âgées sont ravies qu'on vienne s'occuper d'elles.

##### Pour la personne condamnée

Le TIG est une réconciliation avec le rythme professionnel, mais aussi dans ce cadre une découverte du milieu associatif et solidaire, de ses valeurs. Cette expérience renforce le lien social et le sentiment d'être utile.

L'objectif est que le TIG apporte une expérience enrichissante et une autre connaissance du milieu associatif, dans le but de valoriser ce travail.

##### Pour la société

Par ce biais, un lien intergénérationnel se crée et permet la rencontre entre des personnes éloignées, qui ne se rencontreraient pas autrement.

#### LES DIFFICULTÉS DE MISE EN PLACE

Dans certains cas, il y a eu un manque de réflexion mutuelle avant de s'engager, qui a nui à la bonne exécution du TIG.

#### OBJECTIFS, PISTES D'AMÉLIORATION, OUVERTURE

Il serait important de plus prendre le temps de définir les missions avec la personne en amont, mais aussi d'instaurer un temps de réflexion de quelques jours pour la personne et l'association avant de s'engager réciproquement.

Pour découvrir le livret d'accueil, rendez-vous sur [www.forum-tig.fr](http://www.forum-tig.fr)



Mairie de Montélimar

## LE TIG, UN OUTIL POUR LA COLLECTIVITÉ

LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, UNE CONVERGENCE D'OBJECTIFS ENTRE POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET PRÉVENTION

### PRÉSENTATION DU LIEU D'ACCUEIL ET DES SPÉCIFICITÉS

Le TIG est porté au sein de la Mairie de Montélimar par Jean-Paul Perrier, chargé de mission auprès de la Direction Générale des Services et politiquement par Catherine Autajon, maire-adjointe déléguée à la sécurité et à l'environnement. Il assure la cohésion et la réussite de cette volonté politique, en faisant en sorte que le TIG puisse être à la fois une aide pour la collectivité et un temps de construction pour la personne accueillie en TIG.

### LES BONNES PRATIQUES

#### Méthodes et moyens mis en oeuvre

L'accueil de TIG est fait sur une importante diversité de postes : peinture, entretien, espaces verts et sportifs, propreté, manifestations.

*La personne accueillie est au centre du dispositif :*

- Elle est présentée comme un stagiaire, et la ville propose un suivi post-peine favorisant l'accompagnement à l'emploi ;
- Un co-voiturage est proposé pour lever les freins à la mobilité de la personne en TIG ;
- La Mairie porte la volonté d'apporter durant le TIG un sentiment d'appartenance à l'entreprise.

#### Illustrations pratiques

La ville a mis en place des outils en support de l'accueil porté :

- Une charte partenariale avec le Service Pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Une grille d'évaluation du «stage» réalisé à la suite d'un entretien avec le stagiaire et le service ;
- Un certificat de bonne conduite délivré aux stagiaires qui ont fait leurs preuves - Des chantiers collectifs coordonnés par un médiateur pour rendre plus pertinent l'accueil de TIG : par exemple certains espaces d'établissements scolaires.
- La formation des personnes qui accueillent des personnes en TIG.

### Conseils

- Mettre en place une procédure d'accueil de suivi et d'accompagnement ;
- Susciter le sentiment d'appartenance à la structure ;
- Mettre en place des médiateurs qui ont pour rôle d'assurer le dialogue social entre les parties prenantes ;
- Assurer la formation des tuteurs et encadrants.

### LES AVANTAGES

#### Pour la structure d'accueil

C'est une vraie aide pour le personnel.

#### Pour la personne condamnée

Le TIG est la première marche d'un accompagnement à l'emploi après la peine et d'une nouvelle insertion sociétale. C'est pour la personne un apprentissage d'un métier et des codes du travail.

#### Pour la société

La dimension insérante ou réinsérante de cette peine favorise la prévention de la récidive.

### LES DIFFICULTÉS DE MISE EN PLACE

Certains services peuvent être réticents, et il faut faire preuve de pédagogie. Les tâches sont rarement adaptées à l'accueil d'un public féminin.

### OBJECTIFS, PISTES D'AMÉLIORATION, OUVERTURE

Il faut poursuivre le travail pour restaurer l'image du TIG, en s'appuyant sur une dynamique participative et collégiale. L'efficacité en termes de prévention de la récidive doit être davantage recherchée et évaluée. Une action d'éducation à la citoyenneté pourrait être mise en place dans le cadre du TIG.

Pour consulter la grille d'évaluation, le certificat de bonne conduite et les autres outils, rendez-vous sur [www.forum-tig.fr](http://www.forum-tig.fr)

## *Penser le travail d'intérêt général au-delà de la sanction*

### MODÉRATEUR

Stéphanie Lasselle  
Fédération  
Citoyens & Justice

### INTERVENANTS

Jean-Pierre Laffite  
Magistrat chargé de mission au-  
près du Conseil Interministériel de  
Prévention de la Délinquance

Valérie Gardé  
Chargée de Mission à l'Union  
Nationale des Missions Lo-  
cales

Jean Caël  
Responsable du Département  
Prison-Justice du Secours  
Catholique

## PROBLÉMATIQUE

**Ce questionnement, « penser le TIG au-delà de la sanction » ne consiste pas à identifier les vertus du TIG, déjà discutées précédemment, mais plutôt à encourager ceux qui n'ont pas encore pris part à la peine à l'appréhender au travers des vertus qui lui sont déjà reconnues.**

**Comment le Secrétariat Général du Comité Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR), les Missions Locales et le Secours Catholique appréhendent-ils le TIG et tentent-ils d'en faire un temps utile dans le parcours individuel des personnes condamnées ?**

### JEAN PIERRE LAFFITE

#### LES ORIENTATIONS DU CIPDR EN DIRECTION DES TERRITOIRES

Le secrétariat général du CIPDR agit en soutien de l'accompagnement socio-éducatif des personnes condamnées. Soucieux d'agir au plus près des jeunes exposés à la délinquance, il a apporté son soutien à la dimension socio-culturelle du TIG, qui concerne le plus souvent des primo-délinquants.

Ce soutien apporté au développement du TIG est avant tout l'occasion de faire un bilan des actions mises en place par le comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). Ce comité a été créé en 2006 et a pour finalité de définir et mettre en œuvre une politique publique de prévention de la délinquance.

Tout d'abord, intervenir sur le domaine du TIG interroge car prévenir la délinquance revient à traiter un public qui ne devrait pas avoir à exécuter de peines puisqu'il s'agit de personnes qui ont fait preuve d'un certain comportement mais qui n'ont pas encore basculé dans la délinquance ; et donc sur lesquelles les actions préventives devraient pouvoir être menées.

Or la politique du CIPDR, qui a été redéfinie au cours de différents mandats politiques et notamment en juillet 2013, traite aussi, et ce depuis son origine, de la prévention de la récidive. C'est à ce titre que des personnes qui purgent des peines (telles que le TIG) constituent des publics qui intéressent le CIPDR et vis-à-vis desquelles des actions concrètes de terrain sont envisageables par le biais d'outils mis à disposition des acteurs mais surtout de crédits d'état, à travers le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Cette politique impacte donc la mise en œuvre du TIG sur le terrain.

#### POSITIONNEMENT DU TIG DANS LE CADRE DU FOND INTER-MINISTÉRIELS DE PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE (FIPD)

Il y a peu de temps des conditions étaient fixées pour pouvoir bénéficier du FIPD : une structure ne pouvait en bénéficier que si elle mettait en œuvre un TIG ou, depuis 2014, des actions d'insertion ou de réinsertion en vue de prévenir la récidive. Ces conditions ont été supprimées par la loi de financement pour 2016 (loi du 21 décembre 2015). Désormais les structures peuvent demander à bénéficier du FIPD sans pour autant mettre en place de TIG.

Néanmoins cette situation n'est pas définitive et la chancellerie a

été alertée sur le fait que la suppression de ces conditions pourrait remettre en cause la politique menée depuis 1983 en faveur du TIG. Malgré cette suppression, la circulaire d'orientation des crédits FIPD de 2016 recommande aux préfets de faire en sorte que les fonds ne soient attribués que si les actions sont accompagnées par la mise en place de TIG. Au-delà des textes, le conseil interministériel de prévention de la délinquance a donc souhaité maintenir le principe selon lequel le TIG reste un vecteur important de prévention de la récidive et qu'il ne faut pas l'oublier lorsque sont distribués des crédits d'Etat.

La place du TIG est ainsi rappelée dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance, adoptée par le gouvernement en juillet 2013 et qui fixe la ligne de conduite de cette politique jusqu'en 2017. Dans cette stratégie, trois programmes ont été retenus, notamment le programme n°1 visant à prévenir la délinquance et la récidive des jeunes de 12-25 ans. Dans ce programme le TIG apparaît largement comme un outil de prévention de la récidive.

La politique publique de prévention de la délinquance a été redéfinie en 2013 et comprend désormais un axe essentiel, celui du « suivi individualisé ». Jusqu'en 2013 cette politique était qualifiée de prévention dite situationnelle. Autrement dit elle visait avant tout à sécuriser les territoires, les lieux et à développer la vidéo protection. En 2013 elle fut largement redéfinie à travers l'identification de situations individuelles, c'est-à-dire le repérage de jeunes exposés au risque de délinquance ou de récidive et à leur prise en charge globale et individualisée.

#### DÉVELOPPER LA PRISE EN CHARGE GLOBALE ET INDIVIDUALISÉE

L'identification et la prise en charge des personnes supposent la mise en place de partenariats structurés avec le maximum d'acteurs implantés au niveau local. De nombreux acteurs sont donc impliqués dans cette prise en charge : les magistrats, les SPIP et membres de la PJJ mais également des associations et des élus qui œuvrent à la mise en œuvre de cette politique. Les maires ont ainsi un pouvoir très étendu sur le territoire de leur commune du fait de la loi de 2007 qui leur confie un rôle d'animation et de coordination de tous les partenariats ayant trait aux publics exposés aux risques de délinquance.

Toutefois les actions sont nombreuses, parfois de grande qualité, mais nombre d'entre elles ne sont pas structurées par des conventions

et du jour au lendemain disparaissent. Les sept conventions signées avec la chancellerie, même si elles rencontrent des difficultés pour être déclinées sur les territoires, constituent des vecteurs importants et stables de diffusion de nouveaux postes et de nouvelles approches du TIG. Leur portée est donc plus que symbolique.

### METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES VISANT L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Au-delà de la prise en charge individualisée des publics, la priorité fixée depuis 2013 dans cette stratégie nationale est la mise en œuvre d'actions d'insertion socio-professionnelle. Dans cet objectif, d'autres dimensions telles que le logement, la santé, la culture, le sport... sont prises en compte pour accompagner cette insertion.

Depuis 2 ans les circulaires d'orientation des crédits du FIPD font de la prévention de la récidive un axe prioritaire. C'était plus ou moins le cas avant mais cette fois-ci l'axe est affirmé comme essentiel et privilégié. Les circulaires fixent alors un objectif chiffré aux destinataires (les préfets de départements) : « doubler les crédits du FIPD consacrés à la prévention de la récidive en l'espace de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2017 ». A l'heure actuelle, cet objectif est presque atteint.

Un groupe de travail interministériel, auquel participent de nombreuses associations travaillant avec ces publics, a développé des outils techniques. Le dernier en date est le guide pratique de la prévention de la récidive. Il ne s'agit pas d'un outil théorique définissant ce qu'est la récidive en France de façon juridique. Ce guide pratique permet plutôt de mettre à disposition des réflexions précises sur la manière de structurer des actions de sorte qu'elles soient efficaces, pérennes et qu'elles répondent aux besoins des publics. Il s'agit donc d'aller au-delà d'une logique d'application institutionnelle et verticale des politiques publiques.

*Dans ce guide, le travail d'intérêt général est présenté comme outil de prévention et d'insertion.*

#### Analyse de l'année 2015

En 2015 les programmations opérées par les 101 préfets de départements ont été analysées. Elles révèlent qu'en France, 800 actions sont identifiées comme traitant de la récidive et que sur ces 800 actions, 88 traitent du TIG ou TNR.

Autrement dit « 11% des actions financées en matière de prévention de la récidive relève du TIG/TNR ».

Sur le contenu de ces actions : 23 actions sur 88 comportaient des dimensions complémentaires à l'exécution de la peine, en terme d'action d'insertion : en matière éducative, culturelle, sportive et essentiellement en matière d'insertion socio-professionnelle.

Autrement dit « 26% des actions d'exécution du TIG financées par le FIPD comportent une dimension supplémentaire d'insertion »

#### Analyse de 2016 (au 10 juin 2016)

En 2016, les données semblent avoir sensiblement évolué. La totalité des paramètres n'a toutefois pas pu être étudiée puisqu'au 10 juin 2016 seuls 52

départements sur 101 ont transmis leurs programmations au CIPDR et ont pu faire l'objet d'une analyse.

Sur ces 52 départements, 44 actions relevant de l'exécution du TIG ou TNR ont été identifiées. Le montant du crédit FIPD affecté à ces actions s'élève à 325 000€ sur un total de 24 millions d'euros destiné au programme n°1 pour les jeunes de 12-25 ans.

38 de ces 44 actions (soit 86%) comportent des actions d'insertion complémentaires à l'exécution de la peine.

En 2016, 86% des actions d'exécution du TIG financées par le FIPD comportent des actions d'insertion complémentaires (contre 26% en 2015, bien que l'analyse, comme rappelé ci-dessus, ne soit pas faite à partir des mêmes données).

Les actions complémentaires sont essentiellement (pour 80% d'entre elles) des actions d'insertion socio-professionnelle. De façon plus dispersée, des actions autour de la culture, du sport, du soutien familial, de la santé et du soin sont aussi financées.

En conclusion l'évolution des programmes financés par le FIPD est importante à noter. En 2016, sur la moitié des départements français, les actions relatives au TIG/TNR financées par le FIPD semblent davantage associées à un dispositif d'insertion. C'est l'orientation qui avait été donnée aux circulaires et à la politique depuis 2013.

Encore aura-t-il fallu attendre de traduire cette orientation dans les faits.

*Le guide de la prévention de la récidive promeut le TIG comme un carrefour, un rebond pour des personnes confrontées pour la première fois au monde du travail, de façon à engager ensuite une action complémentaire.*

#### > REMARQUE

*Ces orientations ne sont pas le reflet de conditions posées par le CIPDR. Il n'est pas indiqué que les actions sur le TIG doivent comprendre un volet insertion socio-professionnelle pour être financées mais c'est le reflet de la réalité et des besoins identifiés dans le cadre des orientations nationales.*

#### DIVERSIFIER LES POSTES DE TIG

Un point essentiel reste à relever « il faut diversifier les postes, on ne peut pas rester à l'exécution de tâches manuelles comme on l'a connu pendant des années ». Les acteurs, y compris les communes, doivent s'investir sur cet aspect-là et être en capacité de mobiliser l'ensemble de leurs services pour, le cas échéant, avoir une offre de postes la plus diversifiée possible. C'est désormais l'un des points centraux à développer.

« Il ne faut pas hésiter à habilitier des postes, même s'ils sont spécifiques et qu'ils ne correspondent pas a priori au profil « classique » du TIG. Aussi quand une personne aura des compétences particulières, elle pourra en bénéficier. On peut donc anticiper en agréant un grand nombre de services. »

LES MISSIONS LOCALES CONCOURENT AU QUOTIDIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES NATIONALES EN FAVEUR DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE. À CE TITRE PLUSIEURS D'ENTRE ELLES ONT DÉVELOPPÉ DES ACTIONS SPÉCIFIQUES À DESTINATION DE JEUNES AYANT À EFFECTUER UN TIG.

## VALÉRIE GARDÉ

### LES MISSIONS LOCALES SONT CONCERNÉES PAR LE TIG

Le réseau des Missions Locales est un acteur des politiques d'accompagnement des jeunes placés sous main de justice. Les jeunes sont accompagnés dans leur parcours dans le cadre des dispositifs de droit commun, ou au travers d'actions spécifiques, quand elles existent. Par contre, il n'est pas possible de produire des indicateurs nationaux sur le nombre de jeunes concernés et les services rendus pendant l'accompagnement, les jeunes sous main de justice n'étant pas identifiés dans le système d'information des Missions Locales en tant que tels.

Les Missions Locales peuvent être concernées par le TIG à trois niveaux :

· Accueillir des personnes en TIG

En tant qu'associations de l'économie sociale et solidaire, elles peuvent être amenées à accueillir des jeunes en TIG.

· Valoriser le TIG dans le parcours et l'accompagnement

Vis-à-vis des jeunes que la Mission Locale accompagne, par exemple dans le cadre des politiques publiques liées à l'emploi, et qui ont un TIG à effectuer pendant leur parcours. La Mission Locale est alors en lien avec le SPIP et tente de faire de cette étape un élément de parcours qui pourrait valoriser les capacités et les compétences de la personne condamnée au travers de l'activité faite en TIG. Il peut s'agir d'une activité que le jeune souhaite découvrir ou qui lui permette de développer des compétences qui pourront être attestées et qui alimenteront son projet. Les facteurs de réussite dépendent de certains prérequis :

« Les structures d'accueil doivent être recherchées en lien avec le projet du jeune. Des outils de mesure et de valorisation de l'activité du jeune doivent être communiqués au tuteur. Cette étape est indispensable pour que le jeune prenne conscience de ses capacités qui sont ainsi valorisées et capitalisées »

Si la partie réparation relève de la compétence du SPIP, le jeune doit, pour prendre confiance et rentrer dans une dynamique d'insertion, identifier ce qu'il a réussi. Les Missions Locales s'appuient sur ces éléments-là comme levier de parcours.

#### Proposer des actions spécifiques

Certaines Missions Locales (comme celle de Paris) ont développé dans le cadre d'actions spécifiques des ateliers collectifs à destination de jeunes ayant un TIG à réaliser. L'intérêt est de retisser du lien avec des jeunes qui sont en rupture avec les institutions, dont les

Missions Locales. C'est une façon de créer un premier contact en nouant une relation de confiance et d'utiliser cette période comme levier pour qu'ils s'engagent dans une dynamique d'insertion. Diverses activités sont proposées. Elles sont généralement définies en partenariat avec le SPIP comme par exemple l'information sur les droits, des échanges sur la notion de citoyenneté, mais aussi permettre aux jeunes de prendre conscience des possibilités qui leur sont ouvertes et réponses à leurs attentes. Des pistes de réflexion autour d'un projet d'insertion sont ainsi amorcées.

### LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LES ACTIONS

#### > L'analyse du suivi

Aujourd'hui les Missions Locales ne peuvent pas valoriser nationalement leur activité au bénéfice des jeunes placés sous main de justice. C'est d'ailleurs la difficulté qu'elles rencontrent pour la production de bilan à destination de la PJJ ou de la DAP : comment, tout en conservant le droit à l'oubli et sans stigmatiser la personne, rendre des comptes et favoriser une logique de parcours ? Finalement les Missions Locales ne savent pas si les jeunes qui bénéficient de ce type de parcours finissent ou non par récidiver après un an, deux ans...

« Comment, tout en conservant le droit à l'oubli et sans stigmatiser la personne, rendre des comptes et favoriser une logique de parcours ? »

#### > Le financement des actions

L'action des Missions Locales en faveur des jeunes sous main de justice (postes de référents justice, actions spécifiques) est remise en cause annuellement, avec des maintiens de financement plus qu'incertains d'une année sur l'autre puisque dépendant d'appels à projets locaux. Les porteurs de projet doivent donc présenter leur demande tous les ans et attendre une réponse. Par exemple, les Missions Locales ne savent toujours pas au 14 juin 2016 si leur action sera financée en 2016. Les Missions Locales, comme les autres porteurs de projets dans ce cadre, n'ont donc pas connaissance des crédits qui seront octroyés et dès lors : soit ils arrêtent les actions, soit ils continuent, au risque de ne pas être financés. Ces « stop and go » mettent à mal les partenariats, mais surtout le service rendu aux jeunes.

LE TIG A COMME VERTU D'ÊTRE UN TREMPLIN À L'INSERTION. TOUTEFOIS CERTAINES PERSONNES SONT ENCORE PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION. CE SONT CES PERSONNES QUE LE SECOURS CATHOLIQUE ACCUEILLE AU QUOTIDIEN.

## JEAN CAËL

### LE TIG AU SECOURS CATHOLIQUE, UNE APPROCHE BÉNÉVOLE ET GRATUITE

Depuis 70 ans le Secours Catholique a intégré dans son projet associatif la volonté de s'intéresser aux plus exclus et est, depuis 1962, reconnu d'utilité publique. L'association rassemble 68 000 bénévoles au niveau national, parmi lesquels 2 000 sont affectés à des actions en milieu fermé. Tout le reste du réseau a vocation à accompagner les personnes en milieu ouvert, notamment des personnes en TIG.

« Tuteur comme repaire mais pas comme père »

Il faut tout d'abord désamorcer le risque de représentation paternaliste et moralisatrice qui peut être associée à l'idée de l'église, qui est à la fois un acteur social mais qui a aussi une déontologie.

Le Secours catholique est donc attentif, au cours de ses formations, à ce que les bénévoles ne s'imaginent pas être le sauveur d'une personne exclue, car ce pourrait être contre-productif.

L'autre extrême serait de penser que les bénévoles ne sont ni formés ni encadrés. Or le Secours Catholique essaie de former au mieux ses bénévoles. Certes il ne s'agit pas d'une formation professionnelle, toutefois des formations à l'accompagnement sont délivrées et précédées d'une formation à l'accueil et à l'écoute. Ecouter la personne est la première étape : « il faut prendre le temps d'accueillir et d'écouter la personne pour qu'elle puisse trouver ses marques ».

Le tuteur est souvent bénévole, parfois salarié (il y a seulement 1 000 salariés au Secours Catholique) mais ce dernier agit alors en qualité de bénévole. Il ne s'agit pas de stigmatiser la fonction de salarié ou de bénévole. Toutefois le bénévole a du temps et est sur le registre de la gratuité. Aux yeux de la personne tutorée, la gratuité de l'engagement du bénévole a une retombée positive, notamment en termes d'estime de soi. Le bénévole, grâce au temps dont il dispose, peut nouer une relation de confiance avec le tuteur, indispensable à la réussite du TIG.

Il faut alors parfois accompagner les bénévoles à se détacher de la personne avec laquelle ils ont pu nouer des liens, pour ne pas entrer dans une relation trop fusionnelle et pouvoir accompagner les personnes suivantes. L'association donne ainsi un cadre, une déontologie associative qui n'encourage pas l'affectif et le feeling, et que le bénévole se doit de respecter.

Par opposition au professionnel, le bénévole n'a pas la pression de devoir rendre de compte au vu de paramètres objectifs. Il a bien un devoir d'évaluation avec le professionnel référent puisqu'il contribue à un processus légal mais il n'a pas de grille d'évaluation ou de bureaucratie qui « pollue la relation de confiance ».

## QUEL APPORT DU TIG POUR DES PERSONNES DONT LE PARCOURS D'INSERTION SE DESSINE À PLUS LONG TERME ?

### > Construire une relation de confiance

La base de la pédagogie du Secours Catholique est de faire naître une relation de confiance. Il faut repérer les signes de réinsertion car l'essentiel du processus de désistance est de procéder à un déclic intérieur. Selon Jean Caël « la principale transformation est dans l'être et est difficilement saisissable ».

Le bénévole est aussi démuni car l'alchimie de la relation de confiance peut ne pas se produire et il ne peut alors rien faire. Aussi le Secours Catholique conseille parfois de faire un accompagnement en binôme pour éviter de tomber dans les pièges de la subjectivité et du fusionnel ; les bénévoles se corrigent alors l'un l'autre.

### > Parité et enrichissement mutuel

Au Secours Catholique l'accompagnement est qualifié de fraternel. Comme des frères ils ne sont pas toujours égaux mais sont à parité. L'une des clés de la parité est la réciprocité. L'exécution du TIG positionne le tuteur comme contributeur à l'intérêt collectif. Il est important de montrer à la personne qu'elle a progressé dans l'intérêt collectif.

La dénomination tuteur-tutoré est d'ailleurs parfois gênante. Elle induit une forme de hiérarchie symbolique. Pourtant certains tutorés après l'exécution de leur TIG deviennent bénévoles car ils ont pris goût au travail qu'ils faisaient ou à la notion d'engagement en faveur d'une cause d'intérêt collectif. Aussi potentiellement ces bénévoles pourraient à leur tour devenir tuteurs.

De plus les bénévoles racontent souvent qu'ils apprennent beaucoup auprès des personnes accompagnées : ils partagent des modes de vie, des expériences familiales et professionnelles différentes de leur trajectoire et se trouvent ainsi enrichis.

Aussi faut-il, tout en restant dans le cadre d'une sanction, avoir ce souci qu'il y ait parité et réciprocité.

### > Renforcer l'estime de soi

Pour alimenter l'estime de soi, la prise d'initiative doit être favorisée. Le tuteur doit pouvoir dire « je » et exprimer une opinion. Pour que la mesure de TIG réussisse, il faut alors que les encadrants se nourrissent de ce que ressent le tuteur. Par exemple un bénévole accompagnait une personne en TIG, qui s'occupait des espaces verts et de fleurir les accès aux bâtiments. Un jour la personne en TIG rapporte qu'il n'y a pas de fleurs à l'entrée, lieu où tout le monde passe. Son tuteur l'envoie alors chercher des fleurs et lui remet de l'argent liquide. Ce geste de confiance, de responsabilisation lui permet de s'intégrer et d'amorcer l'étape au cours de laquelle la personne se conçoit comme interlocuteur. C'est donc un premier pas vers la citoyenneté.

### > Accompagner pour dénouer

L'accompagnement a finalement pour objectif d'identifier ce qui empêche la personne en TIG de vivre heureux, ce qui l'opprime, la frustre, la confine dans l'amertume ou le fatalisme, et comment dénouer ces choses-là au cours de l'exécution du TIG.

## ECHANGE

**Est-ce que le TIG est une peine de plus ou est-ce vraiment une peine alternative à l'emprisonnement ?**

**Jean-Pierre Laffite :** Le TIG est aujourd'hui davantage orienté vers des personnes qui n'ont pas le passé judiciaire qui les amènerait vers la prison, notamment pour les jeunes délinquants. Le TIG est donc devenu une peine en soi plus qu'une alternative. Néanmoins les profils restent variables, il y a de plus en plus de récidivistes, ce qui peut aussi expliquer des passages à l'acte lors de l'exécution du TIG, même si ces incidents restent extrêmement résiduels.

**Les conseillers Missions Locales référent Justice sont financés par le FIPD, or ils semblent de moins en moins nombreux ? Peut-on identifier un problème de financement ? Ne pourraient-ils pas aussi intervenir en milieu fermé ?**

**Valérie Gardé :** Globalement il y environ 40 équivalents temps-plein (ETP) de référents Justice dans le réseau des Missions Locales, le besoin étant estimé à 110. On est donc loin des objectifs, du fait d'un manque de moyens et de financement. L'offre de service renvoie à un accompagnement de droit commun or pour les jeunes sous main de justice il est nécessaire d'aller un peu plus loin, de voir les jeunes plus souvent, sur des situations plus complexes. Le droit commun ne le permet pas et c'est pourquoi renforcer la présence de professionnels spécifiquement pour ces jeunes a du sens. Concernant le milieu ouvert ou fermé, cela dépend des territoires, certains postes de référents justices exercent en milieu fermé. Cela dépend des organisations et des besoins remontés par les SPIP.



## Vivre Positivement Son Travail D'intérêt Général



« Les TIG au début j'étais un peu sceptique »

### AZIZ MEHENNA, anciennement tigeste chez Chaumont Habitat

Au départ, Aziz Mehenna ne pensait qu'au fait qu'il allait travailler gratuitement. Mais quand il est arrivé le premier jour ses encadrants n'ont pas eu la réaction qu'il attendait d'eux : il s'attendait à ce qu'ils lui disent « toi, tu fais ça ! » mais ça n'a pas été le cas. Selon lui son TIG s'est bien passé grâce à certaines personnes qui l'ont bien encadré et surtout qui ont cru en lui.

“Mes encadrants, Christian Burté et Nasser Houari, ne m'ont pas pris pour une racaille ou un gars qui fait des bêtises, qui est méchant. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'ils m'ont pris comme un fils mais ils m'ont pris comme un jeune normal.

Au fur et à mesure du temps, grâce à eux et grâce à la force qu'ils m'ont donnée, car au début je n'avais pas de force il faut le dire, j'ai avancé. Ils ne m'ont pas fait balayer ou fait faire des boulots pour me faire comprendre que j'avais mal agi dans la société et donc que je devais payer ; ça ne s'est pas passé comme ça. Ils m'ont aussi fait faire des choses que j'appréciais et c'est ce qui me motivait à venir au TIG tous les matins, à continuer de rester droit et respectueux avec tout le monde.

« Mon TIG ne s'est pas résumé à “Je suis venu, ils m'ont puni et je suis reparti” »

Au début quand je suis arrivée je n'étais pas vraiment quelqu'un de « gentil » mais Nasser et Christian m'ont remis dans le droit chemin. Ce n'est sans doute pas tout le monde qui encadre les jeunes comme Nasser et Christian m'ont encadré. Mais si tout le monde le faisait, je pense qu'il y aurait beaucoup plus de jeunes qui ressortiraient bien droits de leur TIG et qui comprendraient le sens du mot travail. Moi c'est ce que j'ai compris. Avant je ne comprenais pas, j'ai fait des TIG, c'était dur c'était long, j'étais éreinté mais en contrepartie j'ai compris que travailler, c'était la base.

### DES TÂCHES VARIÉES À EXÉCUTER

J'ai fait de la peinture, j'ai repeint des halls d'entrées, j'ai repeint beaucoup de murs qui étaient tagués, presque tout le quartier en fait (rire). J'ai retracé les parkings de Chaumont habitat, chose que je n'avais jamais faite. J'ai testé et finalement j'ai apprécié. Mis à part cela, ils ne m'ont pas fait laver les sols, ils ne m'ont pas fait gratter.

« Ils m'ont appris plein de choses, ils m'ont appris des bases ».  
« Il faut changer l'image du TIG où les gens pensent qu'on les met au cachot »

Ils m'ont fait faire des choses qui me donnaient envie de venir tous les jours. Et tous les jours un peu plus ils me donnaient de la force : quand je baissais les bras ils me redonnaient le moral. Au bout du compte, suite à cela, j'ai remarqué que « travailler c'est top ». On se lève tous les matins, tous les soirs on est fatigué, on n'a pas le temps de voir les copains, de courir les quartiers et tout ce qui s'en suit...

### UN TIG QUI A MENÉ VERS UN AUTRE CONTRAT

A la suite de mon TIG, l'équipe a vu que je m'appliquais dans mon travail, que je n'étais pas quelqu'un d'égaré, que je savais me servir de mes mains. J'ai eu un petit contrat par le biais de Chaumont Habitat, de Christian Burté et Nasser Houari. Suite à cela j'ai signé un contrat de six mois pour refaire des appartements dans un des quartiers de Chaumont. Maintenant j'aimerais continuer à travailler, trouver autre chose. C'est un peu plus difficile mais avec la force qu'ils m'ont donnée, je sais que je vais y arriver c'est sûr.

« Le TIG je ne l'ai pas pris comme une punition, je l'ai pris comme quelque chose qui m'a remis dans le droit chemin. Moi à la base ce n'était pas ça ma vie, à la base les gens ne m'aimaient pas ».

## LA PERCEPTION DE L'ENTOURAGE CHANGE

« *Tout le monde s'est foutu de moi, mais c'est pas grave* »

A la base, d'où je viens à Chaumont, je n'étais pas bien vu. Mais pendant mon TIG, comme je travaillais, des personnes âgées du quartier sont venues me voir, elles m'ont donné du coca, des madeleines...

Quand j'ai vu qu'en faisant des choses bien les gens vous aiment, j'ai compris que c'était moi qui devais changer de comportement.

Quand tu ne travailles pas, que tu ne fais que des bêtises avec les copains et que du jour au lendemain ils te retrouvent dans une entrée en train de peindre alors que tu n'es pas payé, ils se foutent de toi. Tout le monde s'est moqué de moi mais j'ai fait le sourd, j'ai continué... De toute façon c'était la seule chance que j'avais et Nasser me l'a bien fait comprendre.

Pourtant un matin, comme tous les matins, Nasser Houari m'a rejoint pour me dire ce que je devais faire dans la journée. Je devais repeindre des graffitis dans une tour, je l'ai fait. Je n'ai pas pu finir en une journée et je suis donc revenu le lendemain. Sur ce que j'avais fait, les gens avaient fait des croix gammées, partout où j'avais peint.

Ces gens sont venus salir ce que j'avais peint alors que je les connaissais. C'est là que j'ai compris que ce n'était pas eux qui allaient m'apporter quelque chose dans la vie. Ils traînent avec toi, soit disant ils t'aiment bien, et ensuite ils vont salir ce que tu as fait, ce ne sont pas des amis.

### L'IMPORTANCE DE L'ENCADREMENT ET DU RESPECT

Pour tous ceux qui s'occupent et reçoivent des tigestes, respectez-les et ils vous respecteront encore plus. Le TIG m'a beaucoup apporté, mais c'est surtout, je le sais dans ma tête et dans mon cœur, que c'est parce que j'étais très bien encadré. Quand je baissais les bras, on ne me disait pas « tu dégages et basta », ce n'était pas ça, on en parlait. Nasser Houari m'a toujours remotivé quand je baissais les bras.

Ce n'est pas sur le moment que je l'ai remarqué, c'est après, quand j'ai commencé à vraiment travailler, quand je n'étais plus en TIG. L'encadrement d'un jeune c'est ce qui fait tout dans le TIG. S'il ne pense pas que vous croyez en lui alors il ne croira pas en lui.

Si vous montrez aux tigestes que vous croyez en eux alors eux aussi croiront en eux-mêmes ; c'est ce qui s'est passé pour ma part avec les personnes de Chaumont Habitat."



### ***NASSER HOUARI, médiateur et tuteur de TIG chez Chaumont Habitat***

« Ce que je peux ajouter c'est que dans mon travail à Chaumont Habitat, j'ai toujours un pincement au cœur quand les personnes finissent leur TIG, que je les croise après en leur demandant par exemple : « est-ce que vous avez été à la Mission Locale ? » et qu'ils me répondent parfois qu'ils sont mal accueillis car ils portent cette étiquette de condamné.

« Ce que je vous demande c'est d'oublier cette condamnation »

Une fois que le TIG est effectué, la personne devient comme vous et moi. Il faut leur donner une chance. A Chaumont Habitat on a besoin d'eux et ils ont besoin de nous. Ils sont utiles, ils font du

bon travail quand on les respecte, qu'on leur donne de l'importance, qu'on valorise leur travail, qu'on leur dit merci, bonjour, au revoir, pardon... C'est un échange humain, c'est du relationnel et du respect. Voilà ce que je peux vous dire « aidez les tigestes à trouver du boulot ». Ils apprennent à se lever le matin, ils s'excusent quand ils sont en retard ; on leur dit une fois ça va, deux non. Ainsi ils apprennent à respecter un cadre, ils signent un contrat et s'engagent à le respecter, alors pourquoi nous est-ce qu'on ne les respecterait pas ? »

## *Contribution de Christian DANIEL, Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation du Morbihan.*

### LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DÉFINI COMME PRIORITÉ

Dans le département du Morbihan, le travail d'intérêt général est l'une des priorités des services pénitentiaires d'insertion et de probation. Il n'existe pas de pôle dédié à cette mesure mais des « conseillers référents » ont pour mission principale de développer et de rendre effectif le travail d'intérêt général.

### UN ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL À TOUTE ÉPREUVE

Ces conseillers référents sont les premiers intermédiaires des structures d'accueil. Le but est de nouer un lien et d'assurer un contact régulier avec l'ensemble des structures. Concernant les organismes plus conséquents, accueillant jusqu'à 30 ou 40 tigestes par an, la direction des SPIP a un rôle plus politique à jouer. Elle se déplace personnellement sur les lieux, où elle organise des réunions annuelles. Selon Christian Daniel, « c'est important pour la reconnaissance de la structure ». La presse est souvent présente lors de ces réunions, ce qui permet aux structures d'accueil de voir qu'elles sont soutenues dans leur projet et de maintenir leur niveau d'implication.

### UN PLAN DE COMMUNICATION QUI FONCTIONNE

La direction parvient à mobiliser les structures au moyen d'un plan de communication ciblé :

#### > Par secteur géographique

Le SPIP du Morbihan a par exemple récemment organisé une réunion à Pontivy, rassemblant tous les établissements publics, les collectivités et les associations de la commune. La proximité, soulignée par Christian Daniel, témoigne de la volonté du SPIP d'accompagner et de rassurer les structures, qu'elles se sentent proches de leurs collaborateurs.

#### > Par type de lieux d'accueil

Le deuxième volet comprend des témoignages par thématique. Le SPIP a notamment programmé, avec le soutien de la préfecture, une opération rassemblant les bailleurs sociaux du département. Des responsables, bailleurs sociaux accueillant des tigestes, ont accepté de revenir sur leur parcours et leur façon de travailler avec les personnes condamnées. Les structures se sentent alors encadrées par des confrères qui ont les mêmes intérêts et qui les comprennent.

Christian Daniel rappelle donc la nécessité d'accompagner et de personnaliser les relations avec chaque structure. Il explique que son discours est adapté en fonction des interlocuteurs qu'ils rencontrent : parfois des maires lorsqu'il s'agit de petites communes ou bien des bénévoles présents sur le terrain dans le cas d'une association.

### RÉSULTATS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Finalement seulement 8% des TIG échouent dans le Morbihan ; 92% se déroulent donc avec succès et peu de structures d'accueil renoncent définitivement à accueillir des tigestes par la suite.

Le SPIP s'empare désormais de nouvelles problématiques telles que l'insertion de la personne au-delà du TIG : Comment aller plus loin en terme d'insertion ?

Le partenariat créé avec la structure mène finalement vers un échange avec le SPIP. La structure rend compte des besoins du tigeste en fonction de son comportement sur le terrain et le SPIP, en fonction de ces informations, aide la personne à valoriser son projet par la suite.

*« Il faut être présent, exigeant et ne pas abandonner les structures. Ainsi, le TIG s'avère être un outil formidable contre la récidive. En effet investir sur des dispositifs alternatifs à l'emprisonnement coûte moins cher que la détention et est plus efficace »*

Christian Daniel conclue donc « il faut être présent, exigeant et ne pas abandonner les structures » mais le TIG s'avère au final être « un outil formidable contre la récidive ». En effet investir sur des dispositifs alternatifs à l'emprisonnement coûte moins cher que la détention et est plus efficace donc plus intelligent. Finalement « le développement du TIG ne nécessite pas de moyens supplémentaires mais juste un redéploiement des moyens existants ».



Mission Locale de Paris

CA VAUT LA PEINE !

### LA RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Le TIG est une bonne opportunité de valoriser et de favoriser le rattachement de jeunes qui ne fréquentent pas les dispositifs de droit commun (dont les Missions Locales)

L'objectif est :

- De rattachement le jeune à un accompagnement en ML ;
- D'amorcer un travail d'insertion sociale et professionnelle.

### PAR QUI ? (PORTEURS DE PROJETS ET PARTENAIRES)

Le projet est porté par la Mission Locale de Paris, dans le cadre d'un partenariat historique avec le SPIP de Paris (pôle des aménagements de peine) et avec une validation du tribunal de grande instance (service de l'application des peines). Il est réalisé avec le soutien du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et la direction Protection et Prévention de la Ville de Paris.

### POUR QUI ? (PRÉSENTATION DES BÉNÉFICIAIRES)

Ces stages ciblent des jeunes de 16 à 25 ans, sans activité (scolaire ou professionnelle) connus du SPIP et non de la Mission Locale. Ils ciblent particulièrement les jeunes des Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP) des 18ème et 19ème arrondissements.

### DESCRIPTION DU PROJET ET DE SA MISE EN OEUVRE

Le projet consiste en un stage d'une semaine (35h qui comptent 50h au niveau de l'exécution de la peine). Sur ce temps de stage sont proposés :

- Une initiation sportive (4 demi-journées par semaine) pour travailler sur le respect des règles, l'hygiène ;
- Une intervention sur l'accès au droit ;
- Un atelier sur le numérique (par Emmaüs Connect) ;
- Une séance de Technique de Recherche d'Emploi ;
- Un travail sur la communication à travers le théâtre d'improvisation ;
- Un atelier sur la gestion du budget et des dettes.

### RÉSULTATS, IMPACTS ET PERSPECTIVES

En 2015, 33 personnes ont été orientées sur 3 sessions.

85% des parcours ont été menés jusqu'au bout.

45% n'étaient pas inscrits à la Mission Locale en entrée, et 36% étaient en veille (pas de rendez-vous depuis plusieurs mois).

40% des jeunes ont repris relation avec la Mission Locale, dont certains avec des solutions vers l'emploi.

Pour les jeunes sans poursuite de parcours, le projet est à mûrir.

Découvrez le déroulé-type de la semaine, rendez-vous sur [www.forum-tig.fr](http://www.forum-tig.fr)



Mairie de Villeurbanne

### FORMER LES TUTEURS À LEUR RÔLE D'ENCADREMENT ET À L'ACCOMPAGNEMENT

#### LA RAISON D'ÊTRE DU PROJET

La ville de Villeurbanne est engagée depuis 1984 en faveur du travail d'intérêt général. Face à l'inquiétude de certains tuteurs, et la difficulté de mobiliser de nouveaux services, la Ville a mené un diagnostic auprès des services, qui a fait remonter les besoins de *renforcer les compétences des tuteurs* :

- Connaître les publics accueillis et le rôle des différents acteurs ;
- Comprendre les attentes concernant le rôle du tuteur ;
- Savoir transmettre aux personnes condamnées des valeurs et faire respecter le cadre : horaires, exécution des tâches ;
- Savoir assurer la transmission des compétences nécessaires à l'exécution des tâches ;
- Construire un outil de mesure de l'atteinte des objectifs.

#### PAR QUI ? (PORTEURS DE PROJETS ET PARTENAIRES)

Le projet est porté et financé par la Ville de Villeurbanne qui a fait réaliser la formation par L. Sik-Sik, consultante et formatrice.

#### POUR QUI ? (PRÉSENTATION DES BÉNÉFICIAIRES)

Cette formation est destinée aux tuteurs de TIG :

- Les tuteurs officiels (souvent les directeurs de service) ;
- Les encadrants sur le terrain ;
- Les nouveaux services qui pourraient être impliqués.

#### DESCRIPTION DU PROJET ET DE SA MISE EN OEUVRE

La formation a été proposée à 5 reprises entre 2004 et 2014. Elle se compose de 3 jours de formation : 2 journées continues et une 3ème journée environ 6 mois plus tard (si possible après une expérience d'encadrement). Elle comprend l'élaboration de divers outils pour les tuteurs : un guide des tuteurs et une fiche d'évaluation (facultative).

#### RÉSULTATS, IMPACTS ET PERSPECTIVES

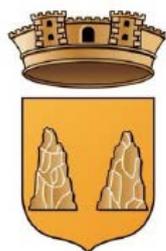
Les tuteurs sont à chaque fois rassurés dès la première journée de formation, grâce à une meilleure compréhension du dispositif et de ce qui est attendu d'eux.

Le fait de mieux savoir ce qu'est le TIG répond à la notion de devoir civique qu'ils mettent dans leur engagement.

Les tuteurs se sentent aussi, par cette mission, plus impliqués sur leur poste de travail de service public.

Les éléments de communication et d'encadrement acquis dans cette formation leur servent aussi pour leur mission plus générale d'encadrement d'équipe.

La difficulté principale réside dans l'organisation de ces formations avec la nécessité de coordonner les agendas des différents services, et de réunir un nombre suffisant de participants. L'idée pourra être notamment d'ouvrir la participation à d'autres structures, ou de monter des formations ensemble.



Mairie de Roquebrune sur Argens

## QUAND LA COLLECTIVITÉ UTILISE LE TIG COMME TREMPLIN POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

### LA RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Le Bureau Jeunesse de la Ville de Roquebrune sur Argens est un point unique d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour les 15-25 ans. Ce bureau a notamment pour mission de rendre les jeunes acteurs de leur projet professionnel, et porte en plus des dispositifs classiques quelques actions spécifiques :

- Des bourses pour passer le permis de conduire ou le BAFA ;
- Des chantiers à vocation d'insertion : les Chantiers Educatifs et Solidaires.

Par volonté politique et parce que le responsable du bureau Jeunesse est aussi coordinateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la Ville a souhaité que les personnes accueillies en TIG puissent être accueillies dans le cadre de ce dispositif.

### PAR QUI ? (PORTEURS DE PROJETS ET PARTENAIRES)

L'accueil de personnes en TIG est porté par le Bureau Jeunesse de la Ville de Roquebrune sur Argens, dans le cadre de partenariats conventionnés avec le SPIP et la PJJ. L'accueil des personnes en TIG se fait aux services techniques de la Mairie. Celles-ci intègrent ensuite un Chantier Educatif et Solidaire.

### POUR QUI ? (PRÉSENTATION DES BÉNÉFICIAIRES)

Le dispositif est ouvert aux jeunes de 15 à 25 ans condamnés à une peine de travail d'intérêt général ou à une mesure de réparation.



### DESCRIPTION DU PROJET ET DE SA MISE EN OEUVRE

Les Chantiers Educatifs et Solidaires sont proposés aux jeunes de la commune et comprennent la création d'une Bourse abondée par la commune en contrepartie des heures données bénévolement.

Cette Bourse a vocation à participer à l'insertion sociale et professionnelle du jeune qui sollicite une demande de déblocage de fonds (pour financer une formation ou l'achat de matériel pro, un voyage linguistique, payer une caution, les réparations de son véhicule, son assurance ...) à une commission d'attribution lorsqu'il en a le besoin (il n'y a pas d'échange d'argent direct avec le jeune).

Les personnes accueillies en TIG sont encadrées dans les mêmes conditions sur ces chantiers, à la différence qu'ils n'abondent pas leur Bourse durant le TIG. Ils sont accompagnés durant leur TIG par le Bureau Jeunesse.

### RÉSULTATS, IMPACTS ET PERSPECTIVES

Ce projet a permis de redynamiser le tissu associatif en y attirant des jeunes (plus de 50 jeunes ont intégré le dispositif), en positionnant le jeune comme acteur de son projet.

La *mixité du public* (tigiste et non-tigiste) et l'intérêt d'un partenariat fort entre Prévention et Emploi sont de véritables avantages de cette action.

L'action devrait évoluer avec la création d'un outil d'évaluation pour savoir comment le public jeune se saisit du dispositif.

L'objectif est également de « boucler la boucle » en intégrant dans le projet, en plus de la Mission Locale qui en est déjà un acteur fort, un réseau d'employeurs locaux.

Pour découvrir la vidéo de présentation du Bureau Jeunesse et de ses actions, Rendez-vous sur [www.forum-tig.fr](http://www.forum-tig.fr)



Association CPCV Ile de France – SPIP du Val d'Oise

### CHANTIER COLLECTIF, UNE AUTRE COOPÉRATION AUTOUR DU TIG

#### LA RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Le projet est parti d'une initiative du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Val d'Oise, face à un manque important de postes de TIG proposés sur le territoire.

L'objectif de ces chantiers collectifs est également de :

- Travailler sur la *restauration du lien social* et une forme de retour à la sociabilité ;
- Retrouver un lien avec l'activité professionnelle par le biais du travail.

#### PAR QUI ? (PORTEURS DE PROJETS ET PARTENAIRES)

Le projet est porté par le SPIP du Val d'Oise en collaboration avec plusieurs acteurs opérationnels :

- L'association CPCV Ile de France qui assure l'encadrement du chantier et l'accompagnement socioprofessionnel ;
- L'Office National des Forêts (ONF) qui propose les tâches à réaliser ;

Au niveau du financement, l'action s'appuie sur :

- La région Ile de France ;
- Le département du Val d'Oise ;
- Le Ministère de la Justice ;
- L'Europe (via le Fonds Social Européen).

#### DESCRIPTION DU PROJET ET DE SA MISE EN OEUVRE

2 types de chantiers collectifs sont mis en oeuvre :

- Des chantiers sur la semaine pour les personnes qui sont sans activité professionnelle ;
- Des chantiers sur le week-end pour les personnes qui sont en activité (salariés ou étudiants).

Les personnes accueillies sur ces chantiers collectifs ont principalement pour mission :

- Le ramassage des déchets sur le parc forestier de l'ONF (30 tonnes ramassées en 2015) ;
- L'ouverture ou l'entretien de chemins forestiers.



#### RÉSULTATS, IMPACTS ET PERSPECTIVES

130 personnes sont accueillies en TIG sur ces chantiers chaque année, environ 4% sont des femmes. 85% des peines se déroulent sans difficulté jusqu'au bout.

Les principaux avantages identifiés à travers ces chantiers collectifs sont une confiance réaffirmée des personnes prises en charge (confiance en elles et dans les autres) et une entraide au sein de l'équipe ainsi qu'un travail sur le lien social. Le fait de réaliser ce travail en forêt est aussi très apprécié par les participants.

La difficulté du projet réside surtout dans ses perspectives de financement. Pour répondre aux difficultés de financement, l'une des perspectives est de concentrer l'activité des chantiers collectifs sur les chantiers la semaine, et cibler l'action en direction des personnes les plus en difficulté.

L'association envisage de proposer un programme collectif « citoyenneté et insertion » et un accompagnement au projet professionnel (diagnostic personnel et suivi de l'orientation et de l'accompagnement à court terme).

Pour découvrir le bilan 2015 de ces chantiers, rendez-vous sur [www.forum-tig.fr](http://www.forum-tig.fr)



Association Chantiers-Passerelles, SPIP de Savoie, Mission Locale Jeunes du Bassin Chambérien

## VALORISER LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DANS SON PARCOURS PROFESSIONNEL



MINISTÈRE de la JUSTICE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



### LA RAISON D'ÊTRE DU PROJET

L'action a été proposée pour permettre de valoriser la mise en dynamique et l'acquisition d'une expérience professionnelle dans le cadre du travail d'intérêt général.

L'objectif est de permettre à des jeunes en perte de dynamisme sur leur projet professionnel de reprendre un lien avec le droit commun (la mission locale) et de valoriser l'expérience professionnelle vécue dans le cadre de leur TIG.

### PAR QUI ? (PORTEURS DE PROJETS ET PARTENAIRES)

Le projet est porté par l'association Chantiers-Passerelles, en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Savoie (SPIP 73) et la Mission Locale Jeunes de Chambéry.

L'action est co-financée par le Ministère de la Justice, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et la fondation Terre Plurielle.

### POUR QUI ? (PRÉSENTATION DES BÉNÉFICIAIRES)

Le stage est proposé à des personnes de 18 à 30 ans ayant un travail d'intérêt général d'au moins 50h à effectuer.

2 promotions de jeunes en 2015 ont été orientées par le SPIP 73.

Il est destiné principalement à des personnes souhaitant travailler sur leur dynamique d'insertion professionnelle et leur projet de recherche d'emploi, et qui n'ont aujourd'hui pas de diplôme, pas d'expérience et peu de mobilité.

### DESCRIPTION DU PROJET ET DE SA MISE EN OEUVRE

Ce stage de 25h est proposé à la personne par le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation référent. Il consiste en une semaine en collectif (4 à 8 personnes) avec des ateliers animés par des intervenants divers et compétents qui travaillent sur la redynamisation, la communication, le projet professionnel et la recherche d'emploi :

- Intervention de la Mission Locale ;
- Visite d'une entreprise ;
- Un coach comédien qui travaille sur la posture et le fait de prendre la parole ;
- L'association les Cités d'Or avec un module sur la citoyenneté.

### RÉSULTATS, IMPACTS ET PERSPECTIVES

Le projet, lancé en Octobre 2015, porte des résultats intéressants en termes de mise en dynamique et de re-socialisation des 7 stagiaires accueillis.

Le principal résultat est la redynamisation, la relance d'un projet professionnel accompagné par la Mission Locale.

Les participants viennent au début «à reculons» mais rentrent dans la proposition et vivent cette partie de la sanction comme un coaching, un accompagnement.

L'action est reconduite en 2016 pour 3 sessions.





*FNARS – Entr'Aide Ouvrière de Tours*

**ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF, OUVRIR LE TIG AUX PERSONNES LES PLUS EN DIFFICULTÉ**

### LA RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Beaucoup trop de TIG se finissent sur une «sortie sèche» c'est-à-dire sans accompagnement à la suite du TIG, ce qui ne permet pas à cette peine de donner tout son potentiel.

L'objectif du projet est de travailler les postures pour les encadrants techniques, les tuteurs et les travailleurs sociaux et d'encourager une politique volontariste de la structure d'accueil pour faire fructifier le TIG.

### PAR QUI ? (PORTEURS DE PROJETS ET PARTENAIRES)

Le projet est porté par le CHRS Esiae de Tour, structure d'accueil du TIG, sur demande du SPIP local.

### POUR QUI ? (PRÉSENTATION DES BÉNÉFICIAIRES)

Des personnes accueillies en TIG par la structure, avec des problématiques multiples (logement, santé, familial).

### DESCRIPTION DU PROJET ET DE SA MISE EN OEUVRE

La personne est accueillie en TIG sur la structure, et en parallèle un premier diagnostic social est posé. Le TIG se poursuit avec un accompagnement spécialisé pour la personne. Très souvent, une embauche sur les chantiers d'insertion est proposée à la fin du TIG pour permettre de poursuivre l'accompagnement.

### RÉSULTATS, IMPACTS ET PERSPECTIVES

Une structure similaire sur le Nord-Pas-de-Calais comptait 60% d'embauche en contrat d'insertion après le TIG.

En effet, la réalisation du TIG avec un accompagnement social permet d'apporter des réponses aux difficultés et de faciliter l'exécution de la peine.

Il faudrait communiquer davantage sur le TIG et le valoriser, nouer des partenariats entre les structures d'accueil «généralistes» et les structures d'insertion.

Ce matin, j'ai eu l'occasion de présenter l'état de mes recherches en 1993. Il n'y en a pas eu depuis, et c'est pour ça que j'ai eu le privilège de vous présenter ce travail.

Aujourd'hui, après avoir écouté tout ce qui s'est dit dans la journée, en plénière, mais aussi dans huit des ateliers sur lesquels j'ai pu collecter des informations, j'ai retiré un certain nombre de constats, d'idées :

« *LE TIG C'EST GÉNIAL* »

Le TIG c'est génial, le témoignage d'Aziz Méhenna nous l'a confirmé. Mais le TIG est génial à certaines conditions, incontournables et non exhaustives :

- Il nécessite la présence de travailleurs sociaux qui ont le temps et la passion pour s'investir.
- Il suppose que les structures d'accueil soient vraiment motivées ; que les tuteurs soient de qualité c'est-à-dire à la fois empathiques et structurants, accompagnants plus qu'encadrants, qu'ils rendent les personnes autonomes plus qu'ils ne les prennent en charge...
- Le travail proposé ne doit pas être une servitude mais doit être valorisant pour l'individu, d'autant plus quand il s'agit d'une première prise de contact avec le monde du travail.
- Le type de poste doit aussi être adapté à la problématique personnelle du tigiste et être en adéquation avec ses capacités et ses compétences .

## L'ÉVOLUTION DEPUIS 1993

La mise en œuvre du TIG s'est améliorée à différents niveaux :

- Des conventions nationales ont été signées avec des structures, ce qui a permis le triplement des postes ;
- Une mobilisation accrue des associations, très peu nombreuses en 1993, est à relever ;
- L'offre de postes est plus variée que par le passé ; le type d'infraction est plus en lien avec le type d'activité et beaucoup d'acteurs recherchent désormais ce lien dans leur programme d'actions ;
- Une meilleure gratification du partenariat et des partenaires se retrouve à travers l'organisation de réunions, la réalisation de bilans ;
- Le formalisme d'habilitation nécessaire à la mise en œuvre des TIG s'est allégé.

Toutefois malgré ces avancées, le TIG peut et doit encore se développer, s'améliorer.

## PÉRENNISER ET INSTITUTIONNALISER LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE TIG

Parmi les chantiers restant à mener, peuvent être relevés :

- Une mobilisation des politiques :
- Il faudrait une pérennité des stratégies politiques sur le TIG. Aujourd'hui, il y a des fluctuations en fonction des gouvernements et même parfois au sein d'un même gouvernement en fonction des périodes. Cette inconstance est un frein au développement d'actions cohérentes sur la durée.
- Une stabilisation institutionnelle : les choses ne sont pas suffisamment cadrées. Les initiatives, les programmes de TIG, les expérimentations sont basés avant tout sur des engagements personnels et ne sont pas suffisamment installés dans des politiques institutionnelles.

Concernant les non-dits, Jacques Faget relève qu'il n'existerait a priori aucune politique de juridiction en matière de TIG. Il se tient quelques réunions officielles mais il n'y a pas de dialogues horizontaux concertés, pas de dialogues critiques et contestataires sur les pratiques, sur l'implication de nouveaux organismes. Ce type de pratique est trop rare.



*par Jacques Faget*

## FORMER LES TUTEURS

Il y a aussi tout un travail à faire, qui existe mais qui est encore trop isolé, de formation et de soutien aux partenaires et aux tuteurs. Il est vraiment nécessaire de développer ce type d'actions, car devenir tuteur se prépare, et que le personnel se sentirait au contraire gratifié de suivre ces formations.

## L'ÉVALUATION DU TIG

L'évaluation du TIG est désertique, même si Jacques Faget le rappelle, l'évaluation ne fait pas tout : « Dans tous les pays occidentaux, la prison est le moyen le plus perfectionné pour produire la récidive et pourtant elle n'a jamais été abolie. Les évaluations ne suffisent donc pas à créer des politiques pénales. »

En outre l'évaluation est complexe : il est difficile d'isoler les faits du TIG par rapport aux autres facteurs pouvant aider à la transformation des trajectoires de l'individu. En effet l'individu en TIG continue à vivre à côté. On ne peut donc pas toujours lier les facteurs et les conséquences.

Néanmoins une évaluation minimum serait pertinente en la matière.

## PENSER LE TIG EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC D'AUTRES ACTIONS

Un diagnostic criminologique préalable au prononcé d'un TIG serait même nécessaire. Souvent l'infraction n'est qu'un symptôme d'une problématique beaucoup plus large et plus complexe. On ne peut donc rêver que le TIG puisse tout arranger du fait de sa durée relativement brève et de son nombre d'heures assez limité.

**« Le TIG ne peut transformer une trajectoire à lui seul »**

Il faut penser le TIG en complémentarité avec d'autres actions de type psychologique, apprentissage de la gestion du stress et des émotions, d'insertion professionnelle, mais aussi de type altérité et découverte de l'autre ; ou encore en complémentarité avec des médiations ou des rencontres auteurs-victimes.

Un énorme travail reste donc à faire, et je suis heureux que plus de vingt ans après notre combat dans les années 80-90, des jeunes se mobilisent sur ces sujets !



## *Sylvain Lhuissier, Délégué Général de Chantiers-Passerelles*

Au moment de clôturer cette journée de travail sur le TIG, et de laisser place à la conférence sur « Le Sens de la peine et l'implication de la société », je souhaitais tout particulièrement remercier le comité d'organisation ainsi que toutes les personnes qui ont pris part au comité de pilotage de ce colloque. Grâce à cette implication collective, cette journée augure de très belles perspectives pour le travail d'intérêt général.

L'écueil, identifié par ces deux comités, serait de ne pas convertir cette énergie et cet engagement partagé, faisant de cette journée une simple commémoration. Il serait regrettable que les axes de travail, les expériences et les bonnes pratiques partagées aujourd'hui restent sans lendemain...

C'est pourquoi il nous faut assurer la continuité de cette réflexion et de ces actions communes :

- Mener une étude qui permette de connaître les impacts du travail d'intérêt général, sur la récidive, sur l'insertion professionnelle et sur les coûts engagés par la collectivité ;

- Outiller et former les acteurs (tuteurs et encadrants qui accueillent des personnes en TIG), comme certaines villes ont commencé à le mettre en place ;
- Créer des collaborations qui permettent de travailler sur l'insertion après la peine, des liens vers les missions locales, vers les structures d'insertion.

Dans la continuité du travail réalisé lors de cette journée, et avec le soutien enthousiaste du comité d'organisation de cette rencontre, nous sommes heureux d'annoncer la création du « Forum du travail d'intérêt général ».

Ce forum sera un organe ressource au service des acteurs qui portent et développent le travail d'intérêt général : des services du Ministère de la Justice, des lieux d'accueil du TIG, des tuteurs.

### [ LES MISSIONS DU FORUM ]



#### EVALUER

L'utilisation de la peine de travail d'intérêt général produit des effets positifs pour la société : sur la prévention de la récidive, sur l'insertion professionnelle et sur les coûts évités à la société. Si ces éléments probants ont été mis en lumière à l'étranger, nous ne disposons en France d'aucune étude et que de peu de chiffres sur le travail d'intérêt général et son efficacité. Une recherche statistique et méthodologique sur le travail d'intérêt général sera menée dans le cadre de l'activité du forum.



#### OUTILLER

Le forum pourra proposer des outils et ressources partagés entre les acteurs du travail d'intérêt général. Seront également proposées des formations spécifiques à destination des tuteurs et encadrants du travail d'intérêt général. En effet, le rôle du tuteur paraît primordial dans la réussite de la mesure de TIG : c'est sa capacité à accueillir, à poser le cadre, à créer un espace de confiance avec la personne en TIG qui permettra de faire de cette peine une réussite.



#### PARTAGER LES EXPÉRIENCES

Le Forum sera aussi un espace Internet dédié au partage d'expériences et de pratiques entre les acteurs du travail d'intérêt général, un lieu consacré au questionnement et à la réflexion commune.

- Un annuaire des postes de TIG et des acteurs
- Une présentation des initiatives innovantes et des pratiques enrichissantes
- Un espace de questions/réponses

Découvrir cet espace sur : [www.forum-tig.fr](http://www.forum-tig.fr)



#### PROMOUVOIR ET MÉDIATISER

Pour contribuer au développement du travail d'intérêt général, et à son acceptation au sein de la communauté, il est nécessaire de faire connaître et valoriser cette peine. L'objectif du forum pourra être de favoriser, par l'implication de nouveaux acteurs, la diversification des postes de travail d'intérêt général et le développement des actions visant l'insertion à travers cette peine.

Dans ce cadre, il sera notamment envisagé l'accompagnement de volontaires en Service Civique sur des missions visant à valoriser et promouvoir le travail d'intérêt général, ainsi que la création d'outils communs (lettre d'information, MOOC « Accueillir dans le cadre du travail d'intérêt général »)

### [ UNE DÉMARCHÉ OUVERTE ET COLLECTIVE ]

Ce forum a vocation à être un organe au service du plus grand nombre d'acteurs du TIG (lieux d'accueil, tuteurs, services du Ministère de la Justice), avec l'appui d'un comité pluridisciplinaire et scientifique et d'un comité de pilotage institutionnel.

Cette démarche collective est une invitation à continuer à *donner ensemble un nouveau souffle au TIG*. Ce sont quelques premières pistes qui ont été posées aujourd'hui et sur lesquelles nous vous invitons très simplement à vous joindre pour élargir cette dynamique et ouvrir de nouvelles perspectives au travail d'intérêt général.

## *Le Sens de la Peine et l'Implication de la Société*

### MODÉRATEUR

Bernard Bolze  
co-fondateur de Prison Insider, fondateur de l'Observatoire International des Prisons

### INTERVENANTS

Pierre Victor Tournier  
Directeur de recherches au CNRS (en retraite), membre de la réserve citoyenne de l'Education Nationale

Olivier Sorel  
Psychologue, Chercheur en psycho-criminologie, Co-directeur du Service de criminologie et victimologie ARCA

Robert Cario,  
Professeur émérite de criminologie, Président de l'Institut Français pour la Justice Restaurative

### **BERNARD BOLZE**

#### PROPOS INTRODUCTIFS

On se trouve ici dans une ancienne prison : jusqu'en 2009 se tenait ici la prison Saint Paul. Depuis 1865, des dizaines et des dizaines de milliers de personnes y sont passées, y ont souffert, y sont mortes, parfois fusillées, parfois guillotines. C'est un pan considérable de l'histoire lyonnaise, et il me paraît important de placer notre rencontre autour de cette présence-là.

Lorsque l'on aborde la question de l'enfermement, et celle de trouver d'autres formes de réponses pénales, on l'aborde bien souvent de façon très idéologique et l'on assène des réponses qui ne correspondent pas à un besoin mais qui sont là pour servir un discours. Ainsi quand on aménage une peine, on favorise la prévention de la récidive et de l'apparition de nouvelles victimes. On ne peut donc pas prétendre défendre les victimes et dans le même temps critiquer le laxisme de la Justice, qui aménage les peines alors qu'il faudrait les exécuter jusqu'au bout.

Nous avons la chance autour de cette table d'avoir trois personnes qui abordent ces questions de façon non idéologique, et sans doute infiniment plus ouverte, avec qui nous échangerons sur le sens de la peine, notamment pour l'auteur et la communauté.

### **PIERRE VICTOR TOURNIER**

#### LE SENS DE LA PEINE POUR LE LÉGISLATEUR

Je n'ai pas étudié le droit « à l'école », mais j'ai passé ma vie au voisinage du droit et en particulier du droit pénal. J'accorde ainsi beaucoup d'importance aux textes de lois. Ce ne sont peut-être pas les lois qui vont changer le monde, mais dans une démocratie elles représentent ce que le Parlement, c'est-à-dire nos représentants, a décidé.

La loi du 15 août 2014, relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, porte une assez grande révolution sur le sens de la peine tel qu'il est défini par le législateur.

Je vous renvoie ainsi à deux articles :

- L'article premier, qui porte principalement sur le sens de la peine au moment de son prononcé, c'est-à-dire au moment du procès ;
- L'article vingt-quatre, qui aborde la question du sens de la peine au moment de son exécution, de son application et donc de son devenir.

Ces textes, copieux, s'articulent autour de quelques concepts qui nous ont préoccupés toute la journée : protection de la société, prévention, restauration de l'équilibre social, respect des intérêts de la victime, amendement, insertion, réinsertion, responsabilisation du condamné. C'est tout cela que les personnes qui prononcent

les peines, mais aussi celles qui vont encadrer leur exécution, doivent avoir en tête. L'objectif est donc complexe.

#### RESPONSABILITÉ DE L'AUTEUR

La nouveauté depuis la loi de 2009 dite « loi pénitentiaire » : c'est la notion de **responsabilité du condamné dans l'exécution de sa peine**. Depuis peu de temps donc, en droit français, nous cherchons les uns et les autres à permettre au condamné d'agir en personne responsable. Cet apport, qui nous vient du Conseil de l'Europe, est tout à fait innovant et central et on voit comme on la retrouve bien sûr au cœur du travail d'intérêt général ainsi qu'au centre de la justice restaurative. Des déterminants psychologiques, sociaux, économiques, font que cette responsabilité peut parfois être atténuée au point qu'on pourra parler d'irresponsabilité pénale. Mais dans les autres cas, les choses sont désormais claires : le législateur fait appel à la responsabilité du condamné pour exécuter sa peine et pour construire son devenir.

#### RESPONSABILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ

Toutes ces questions sont évidemment trop importantes pour les laisser à la justice seule. Ni la justice, ni la personne condamnée ne pourront atteindre seules un objectif aussi ambitieux, c'est pourquoi nous devons faire appel à la responsabilité de la communauté. Nous ne devons pas laisser le condamné seul face à sa responsabilité, c'est irresponsable et c'est injuste, dans le sens où la société dans son ensemble porte une part, et une part seulement, de ce qu'il a pu commettre.

Cette idée que la communauté a un rôle majeur, essentiel, central, dans le fonctionnement de la justice pénale et en particulier dans l'exécution des peines, on l'a découverte en France en 1983 avec le travail d'intérêt général. C'est pour autant une idée qui est déclinée fortement et depuis des années par le Conseil de l'Europe qui a introduit cette notion de « mesures et sanctions pénales appliquées dans la communauté ».

*« Nous ne devons pas laisser le condamné seul face à sa responsabilité, c'est irresponsable et c'est injuste, dans le sens où la société dans son ensemble porte une part, et une part seulement, de ce qu'il a pu commettre. »*

Notre langage a bien du mal à nommer ce qui n'est pas la prison. On parle de la société (mais la prison fait partie de la société), de la communauté, de la collectivité, de la société civile (mais que fait-on des militaires ?), milieu ouvert ... Le Conseil de l'Europe a opté pour ce terme de communauté, évidemment au singulier.

C'est dans cette logique que la loi de 2014 a porté création de

deux nouvelles mesures : la contrainte pénale et la libération sous contrainte. La contrainte pénale est une sanction non-carcérale, appliquée dans la communauté et accompagnée par les agents de probation : les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. Ces mesures doivent être appliquées dans, mais surtout avec la communauté, c'est un enjeu majeur. Le bilan provisoire actuel concernant ces deux sanctions est malheureusement tout à fait déplorable.

## RESPONSABILITÉ DE L'ETAT

Nous avons parlé de la responsabilité du condamné, de la responsabilité de la communauté, il nous faut également convoquer la responsabilité de l'Etat, du service public et, sur notre sujet notamment, de l'administration pénitentiaire. Sans arrêt durant cette journée, nous avons parlé de la question de l'évaluation en soulignant l'aberration qu'il y ait si peu d'évaluation sur le prononcé des peines, sur leur exécution et sur la récidive. Lors d'une audition devant la Cour des Comptes, le Secrétaire général du Ministère de la Justice a confirmé que le Ministère de la Justice n'était pas capable d'évaluer ni la récidive ni la réponse pénale ! C'est la responsabilité de l'Etat de fournir aux associations, aux partenaires et aux professionnels, ces éléments d'analyse dont ils manquent. Ils manquent aujourd'hui, et c'est un véritable problème.

Nous avons la responsabilité citoyenne de nous intéresser à ce qui va se passer dans les semaines et les mois qui viennent. Nous disposerons normalement d'un rapport d'évaluation sur la loi de 2014 que le Garde des Sceaux s'est engagé récemment à remettre. Ce rapport abordera aussi la situation dramatique de la surpopulation des prisons, puisque nous atteignons un maximum historique en matière de nombre de détenus et de surpopulation, et rejoindra la question de l'encellulement individuel, soulevée discrètement en novembre 2015. Ce combat se mènera en septembre, il ne doit pas se faire sans nous.

## OLIVIER SOREL

### LE SENS DE LA PEINE POUR L'AUTEUR

La question du sens de la peine, on peut et on doit aussi l'aborder sous la perspective de l'auteur, celui a commis l'acte et qui reçoit la sanction. Cela nécessite de considérer l'acte comme un « symptôme », et s'intéresser à la cause de ce symptôme, sa signification, la raison pour laquelle il est survenu.

### DEUX IMAGES QUI ILLUSTRENT LE RAPPORT À L'ACTE ET À LA PEINE

La première est une image assez connue : un homme interpelle successivement trois hommes en train de tailler des pierres et leur demande ce qu'ils font. Le premier dit, fatigué et blasé : « Je taille des pierres ». Le deuxième dit : « Je taille des pierres pour nourrir mes enfants ». Le troisième émerveillé, dit : « Je construis une cathédrale ! » Ainsi, j'introduis la question de la perception que la personne peut avoir de la tâche ou qu'elle peut avoir de la sanction. La même sanction n'implique pas la même perception.

La deuxième illustration, qui parlera à ceux qui sont parents : la réaction d'un enfant lorsqu'on lui demande de mettre le couvert, et plus largement ainsi de participer à l'activité de la communauté. Il y a un âge auquel les enfants sont très participatifs et se sentent vraiment utiles dans leur capacité simplement à mettre le couvert. Et puis il y a un âge où cette tâche est devenue un peu blasante, presque une contrainte, ou carrément la punition d'être dans cette participation-là.

La peine de travail d'intérêt général, par son rôle à la fois de sanction et participation, soulève le même questionnement vis-à-vis du rapport à la peine.

## DÉSISTANCE, MODÈLE ACTUARIEL ET GOOD LIFE MODEL

La question, soulevée plus tôt par M. Aziz Méhenna lors de son témoignage est celle de la désistance : comment la peine peut-elle entraîner une évolution dans la posture, un changement de perspective pour la personne condamnée. Il y a, dans la peine de travail d'intérêt général, une volonté de réinsérer, de « remettre dans »... Mais pour cela, il faut se poser la question du sens que cela a pour la personne qui a commis l'acte, de faire un lien avec cet acte et ce qu'il représentait dans le parcours.

On peut s'intéresser ainsi aux facteurs de risques, comme par exemple le décrochage scolaire. On s'intéresse alors à la face « négative » dans le parcours de l'individu, à tout ce qui charge la balance en faveur d'un comportement dangereux. C'est le **modèle actuariel**.

On peut aussi prendre une autre grille de lecture et s'intéresser aux aspects positifs, et aux facteurs de protection de la personne : développer du lien social, avoir une activité professionnelle et donner de la signification à ce que l'on est et ce que l'on fait. C'est le **good life model**.

### L'IMPORTANCE DE LA DIMENSION MOTIVATIONNELLE

M. Méhenna disait plus tôt « avec le TIG, on sait pourquoi on se lève, on a moins de temps à tuer ». Cette notion de sens et de motivation est donc centrale dans le parcours de la personne, elle l'est aussi pour l'application de la peine. « Qu'est-ce que j'attends de cette sanction ? » Quelles sont les attentes d'un point de vue externe, les retombées positives qu'il peut y avoir à travers l'exécution de la peine. Et quelles sont les attentes d'un point de vue plus interne : comment la peine peut-elle par exemple changer l'estime de soi, permettre de retrouver une légitimité citoyenne, se séparer de « l'étiquette » de délinquant.

Favoriser la désistance, c'est aussi permettre à la personne de se « dés-étiqueter ». L'auteur peut souvent recevoir ou s'attribuer l'étiquette de « délinquant », et forger à partir de là une part de son identité. Le sens de la peine peut aussi être de trouver une autre étiquette, une autre utilité, un autre rôle dans la société. Il est fondamental que, lorsqu'on attaque une étiquette, lorsqu'on l'enlève, on puisse en proposer une autre. Si on laisse un vide face aux vulnérabilités et aux fragilités que les personnes peuvent rencontrer, des personnes malveillantes ou très mal intentionnées peuvent exploiter ces vides et y mettre des choses dangereuses. L'actualité en témoigne.

*« Favoriser la désistance, c'est aussi permettre à la personne de se « dés-étiqueter » »*

## ROBERT CARIO

### LA JUSTICE RESTAURATIVE, UNE APPROCHE GLOBALE DU CRIME

La justice restaurative s'inscrit dans la continuité des deux précédents sujets car il s'agit d'une approche globale du crime. Elle participe de pratiques universelles, ancestrales que toutes nos civilisations ont connues. Si on réinvente aujourd'hui la justice restaurative, c'est à cause de la crise contemporaine que connaissent les systèmes de justice pénale dans la plupart des pays du monde. Et c'est à cause de cette crise évidente qu'on s'est demandé comment nos anciens procédaient, et comment nous pouvions remettre ces pratiques à jour à la condition de respecter les droits humains d'une part et les grands principes de procédure criminelle de l'autre.

La justice restaurative est donc née en France grâce à quelques professionnels de la communauté qui se sont appropriés des

dispositifs qu'ils ont mis en œuvre à la manière empirique anglo-saxonne : ils les mettent en œuvre et « ça marche », quels sont les protocoles qu'ils utilisent, comment les adapter et les mettre en place chez nous. C'est ainsi qu'après beaucoup d'hésitations une première rencontre détenus-victimes s'est mise en place à Poissy. Ensuite, la Conférence de Consensus a permis de mettre en lumière cette problématique restaurative. Et la loi de 2014 a introduit au sein du Code de procédure pénale, de manière très symbolique à côté de l'action publique et de l'action civile, un sous-titre 2 intitulé : « De la justice restaurative » (art. 10-1).

L'IFJR partage, sans velléité de domination, des éclairages et des connaissances, des formats d'accompagnement, des pratiques, des formations et des évaluations. Nous avons beaucoup progressé sur ces questions et nous continuons à promouvoir et à développer la justice restaurative en France métropolitaine et ultra-marine, sur un certain nombre de Cours d'Appel et de directions inter-régionales de l'Administration Pénitentiaire et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ce développement rencontre un engouement aujourd'hui de la part des professionnels, principalement de l'administration pénitentiaire et de l'aide aux victimes d'une manière un peu plus nuancée. Cet engouement et ce développement doivent s'appuyer sur une sensibilisation et une formation des professionnels dans le cadres de protocoles scientifiques permettant des évaluations.

Si la justice restaurative un tel essor, c'est parce qu'elle permet aussi aux praticiens de redonner du sens à leur mission. C'est parce que les personnes qui y participent adhèrent au traitement qui leur est proposé. C'est parce que les résultats sont là : tout d'un coup, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, les personnes de l'aide aux victimes nous disent : « Il a changé, c'est un autre homme ». Les victimes ou leurs proches déclarent « Quelque chose a bougé ; je vais mieux ». Le changement est dû, tout simplement, au fait qu'enfin on a offert aux participants (infracteurs et victimes) ce que personne ne leur proposait auparavant dans le système de justice pénale : un espace de parole. Un espace de parole où ils peuvent s'exprimer en toute sincérité, sans jugement, dans la confidentialité, dans la réciprocité et dans le respect de chacun.

## LA JUSTICE RESTAURATIVE FACE AU DÉFI DE SON DÉVELOPPEMENT

Les agents et officiers de Police judiciaire sont dorénavant tenus d'informer les victimes de leurs droits, y compris la possibilité de se voir proposer des mesures de justice restaurative (art.10-2 du CPP). Tous les services accueillant un public « justice » vont devoir informer sur cet accès aux mesures de justice restaurative et orienter vers des animateurs spécialement formés qui seront chargés de leur préparation. Les choses sont en train de prendre de l'ampleur et nous placent face à un vrai défi: les professionnels sont en voie de formation, les demandes - lorsqu'il y a sensibilisation - sont très fortes du côté des infracteurs, les victimes quand on leur en parle sont également très intéressées. Et on ne veut pas ajouter de la victimisation secondaire, en ayant à répondre « Oui c'est possible, mais il n'existe pas de dispositif actif près de chez vous ».

## PRENDRE EN CHARGE LES CONSÉQUENCES DU CRIME ET EN COMPTE SES RÉPERCUSSIONS

L'enjeu est de s'en tenir à l'approche globale : si on aborde le crime du côté de l'infraction, ou du côté de la victime, on ne peut pas faire œuvre de justice. Que l'on s'intéresse au passé de l'acte, à la sanction de l'acte, à l'indemnisation de la victime, cela fait partie des conséquences du crime, et ces conséquences demeureront à jamais des compétences du juge pénal. Mais le crime a encore des répercussions qui ne sont pas en lien direct et immédiat avec l'infraction. C'est l'enfant exposé à des violences conjugales, c'est le conjoint d'un homme ou d'une femme victime d'un viol, qui ne peuvent plus, dans le cadre de leur vie personnelle, familiale, professionnelle, scolaire, culturelle, s'épanouir pleinement, à cause de ce vide que le crime a créé en eux et à cause de

l'impossibilité de trouver un espace pour poser ces questions aussi simples que celle du « Pourquoi ? » : pourquoi moi, pourquoi lui ? Et celle du « Comment ? » : Comment faire avec ce qui s'est passé, comment s'en sortir, comment réintégrer la communauté ? Et c'est là toute l'importance de ce lien entre la peine et la communauté. La justice restaurative à vocation à redonner à nos communautés d'appartenance le pouvoir qu'elles ont cédé - un peu rapidement mais sans avoir trop le choix - à l'Etat qui rend la Justice à notre place. Mais il n'est pas question d'interférer sur les décisions quant aux conséquences du crime (sanction, indemnisation) qui appartiennent aux seuls juges.

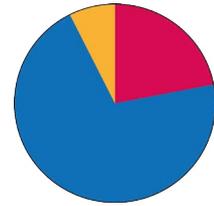
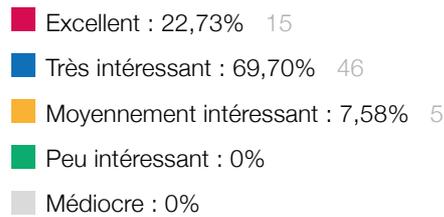
*La justice restaurative a vocation à redonner à nos communautés d'appartenance le pouvoir qu'elles ont cédé - un peu rapidement mais sans avoir trop le choix - à l'Etat qui rend la Justice à notre place.*

Dans de nombreuses mesures, des membres de la communauté peuvent être associés. Chaque mesure impose de suivre un protocole rigoureux qui nécessite que nous commencions par la signature d'une « Convention de partenariat ». Un « groupe projet » finalise ensuite le « Cahier des charges » de la mesure envisagée. Les personnes intéressées sont alors orientées vers un animateur, le « tiers indépendant » et impartial, spécialement formé. Infracteurs et victimes lui font part de leurs ressentis et attentes et choisissent de participer, ou non, à la mesure projetée. Leur préparation par l'animateur est la condition sine qua non de leur cheminement potentiel vers un horizon d'apaisement que favorisent les rencontres restauratives.

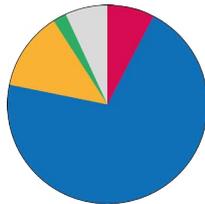
Dans ces conditions, les participants manifestent une vraie satisfaction, une authentique reconnaissance de leur humanité et une profonde utilité à la régulation de leurs propres affaires. Cette évolution affecte aussi très positivement l'approche des praticiens, qui voient leur métier évoluer vers une approche plus globale de la prévention du crime, de la réinsertion des condamnés et de la restauration des victimes. La Justice restaurative devient alors un outil pertinent de réduction de la récidive, de rétablissement de la sécurité et de la paix sociale. C'est par l'association aux personnes infracteurs et victimes, de leurs proches, de membres de leurs communautés d'appartenance que de tels constats, scientifiquement démontrés à l'étranger, conduiront l'œuvre de justice à s'épanouir pleinement, en totale complémentarité avec la réponse pénale classique. C'est de cette façon que le travail d'intérêt général pourrait être également pensé comme une possible mesure de justice restaurative.

# ENQUÊTE DE SATISFACTION

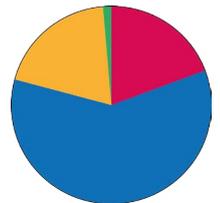
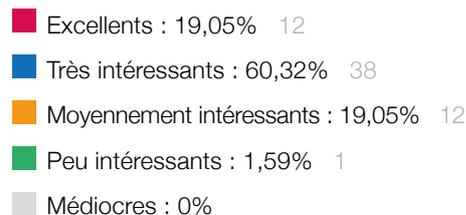
## Comment jugez-vous le contenu de la journée ?



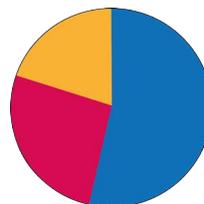
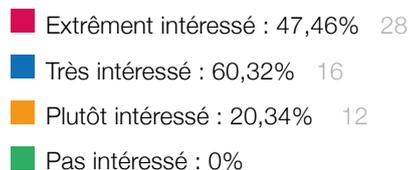
## Comment jugez-vous les temps de tables rondes (en plénière)



## Comment jugez-vous les temps d'ateliers (en petits groupes)



## Serez-vous intéressé pour participer à une deuxième édition de journée de rencontre nationale autour du TIG ?



## QUELQUES COMMENTAIRES...

« La journée sur le TIG a été une belle journée de rencontres et d'information. Merci de l'avoir organisée : c'est beaucoup de travail, mais bien utile (au moins pour nous) et le « tempo » a été vraiment bien géré ! »

« Bravo pour cette journée, ce fut à mon sens une belle réussite ! La table-ronde du matin et la conférence de clôture étaient particulièrement riches et instructives. Faire connaître de telles initiatives devrait être un vrai levier de développement du TIG. »

« La journée aurait pu être moins intense dans son déroulement afin de laisser plus de temps aux échanges et rencontres »

« Un grand merci pour l'accueil et la pertinence des présentations. Il aurait été intéressant de découvrir les initiatives innovantes réalisées à l'étranger »

« Beaucoup d'attentes vis-à-vis de cette journée qui s'est avérée conviviale et très bien organisée. On regrettera le manque de solutions concrètes. »

« Nous souhaitons vous adresser nos remerciements pour votre accueil et pour cette journée qui a été pour nous et à bien des égards extrêmement fructueuse et enrichissante. »

# REMERCIEMENTS

*L'association Chantiers-Passerelles tient à remercier de leur engagement l'ensemble des organisations et personnes qui ont rendu possible la réalisation de cette rencontre :*

## Le Président d'Honneur

**Robert Badinter**, ancien Ministre de la Justice et Garde des Sceaux

## Le Comité d'Organisation :

**Nahima Laïeb**, Formatrice, Chercheuse et Responsable nationale du secteur Travail Social et Santé Mentale de l'association CEMEA

**Jacques Faget**, Directeur de recherche au CNRS, Enseignant à l'Institut d'études politiques de Bordeaux

**Hans Lefebvre**, Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et intervenant à l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire

## L'équipe d'organisation :

**Sylvain Lhuissier**

**Agathe Zebrowski**

**Sarah Maridet**

**Anouk Bertrand-Chatard**

**Laurie Raffin**

## Le Comité de pilotage :

Direction de l'Administration Pénitentiaire  
Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance

Croix-Rouge française

Secours Catholique

Armée du Salut

Union Nationale des Missions Locales

Association des Maires Ruraux de France

FNARS

FARAPEJ

Citoyens et Justice

Chaumont Habitat

L'Îlot

CPCV Île de France

## Partenaires financiers :

Fondation Après-Tout

Solvay

Bouygues TP Régions

JC Decaux

## Partenaire médias :

RCF

## Les intervenants :

**Marc Ollivier**, Doyen de la Faculté de Droit, sciences économiques et sociales de l'Université Catholique de Lyon

**Pierre-Martin Aubelle**, Président de Chantiers-Passerelles

**Régis Claudepierre**, Adjoint au chef de Bureau des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine, Direction de l'Administration Pénitentiaire

**Anaïck Heurtault**, rédacteur au Bureau des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine, Direction de l'Administration Pénitentiaire

**Alexandrine Borgeaud-Moussaïd**, Chef de l'unité exécution des Peines, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Lyon

**Camille Barioz**, Responsable des politiques éducatives à la direction régionale Rhône Alpes Auvergne de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

**Martine Lebrun**, Présidente Honoraire de l'Association Nationale des Juges d'Application des Peines ;

**Camille Varin**, Chargée de Mission Prison-Justice, Croix-Rouge française.

**Aziz Mehenna**, Stagiaire d'un parcours d'insertion à la suite d'un TIG

**Jean-Pierre Laffite**, Magistrat chargé de mission auprès du Conseil Interministériel de Prévention de la Délinquance

**Valérie Gardé**, Chargée de Mission à l'Union Nationale des Missions Locales

**Jean Caël**, Responsable du Département Prison-Justice du Secours Catholique

**Pierre Victor Tournier**, Directeur de recherches au CNRS (en retraite), membre de la réserve citoyenne de l'Éducation Nationale

**Olivier Sorel**, Psychologue, Chercheur en psycho-criminologie, Co-directeur du Service de criminologie et victimologie ARCA ;

**Robert Cario**, Professeur émérite de criminologie, Président de l'Institut Français pour la Justice Restaurative.

**Nasser Houari**, médiateur chez Chaumont Habitat

**Christian Burté**, Chargé de Mission Proximité et Cadre de Vie, Chaumont Habitat

**Thierry Besançon**, Délégué Général de Chaumont Habitat

**Philippe Triboulin**, Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du SPIP de l'Aube

**Christian Vilmer**, Délégué Général de l'association l'Îlot

**Pierre Foulon**, médiateur chez JC Decaux  
**Sylvain Sotton**, maire de Beaujeu et Président des Maires ruraux du Rhône

**Zorah Ferhat**, Directrice de l'association l'Olivier des Sages

**Jean-Paul Perrier**, Chargé de Mission auprès de la DGS de la Mairie de Montélimar

**Laurence Sik-Sik**, formatrice

**Bernard Thomasson**, chargé de mission prévention de la délinquance à la Mairie de Villeurbanne

**Yvan Grasso**, Mairie de Roquebrune

**Jean-Marc Evrard**, directeur de l'association CPCV Ile de France

**Patrice Foglia**, Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation au SPIP du Val d'Oise

**Hélène Leseigneur**, directrice adjointe du SPIP de Savoie

**Denis Carret-Olivier**, Référent Justice de la Mission Locale Jeunes de Chambéry

**Sabrina Boulefrad**, Mission Locale de Paris

**Audrey Coraboeuf**, Mission Locale de Paris

## Animateurs et rapporteurs :

**Bernard Lecogne**, FARAPEJ

**Stéphanie Lassalle**, fédération Citoyens & Justice

**Bernard Bolze**, Prison Insider

**Elsa Hajman**, FNARS

**Yves Perrier**

**Léa Grujon**

**Souhefya Mze**

**Adeline Parenty**, l'Îlot

**Faustine Waeckel**

**Laura Commarmond**

**Catherine Leone**, AMRF

**Elise Duchiron**, Farapej

**Erika Maillot**, TIG à Rebond

## Conception et réalisation :

Rédaction : l'équipe de Chantiers-Passerelles

Graphisme : **Charlène Leffondré**, Agence Oh My Com

Photographies et Film : **Aurélié Lévine** et **Miguel Bermudez**

*Chantiers-Passerelles remercie particulièrement l'Université Catholique de Lyon des conditions d'accueil privilégiées sur le Campus Saint-Paul*



# RENCONTRE NATIONALE

« Donnons un nouveau souffle  
au travail d'intérêt général »

## LES PARTENAIRES

### PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



### PARTENAIRES FINANCIERS



Fondation *Après-Tout*  
sous égide de la Fondation de France



### PARTENAIRE PRESSE



Chantiers  
Passerelles



Contacts

Sylvain Lhuissier et Agathe Zebrowski  
contact@chantiers-passerelles.fr  
07 81 25 49 17

Chantiers-Passerelles  
100 route de Vienne  
69372 LYON Cedex 08